



Assemblée générale

Soixante-treizième session

67^e séance plénière

Mercredi 20 février 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 140 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/73/722 et A/73/722/Add.1)

La Présidente (parle en espagnol) : Avant de passer aux questions inscrites à notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/73/722 et A/73/722/Add.1. Le document A/73/722 contient une lettre datée du 24 janvier 2019, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que huit États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate

que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. »

Dans le document A/73/722/Add.1, en date du 18 février 2019, le Secrétaire général informe la Présidente de l'Assemblée générale que, depuis la publication du document A/73/722, le Viet Nam a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en-deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations figurant dans les documents A/73/722 et A/73/722/Add.1?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine

La Présidente (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'Ukraine.

M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Porochenko (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} María Fernanda Espinosa

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-04900(F)



Document adapté

Merci de recycler



Garcés, de la manière dont elle dirige les travaux du principal organe directeur et représentatif de l'ONU.

Aujourd'hui, nous commémorons le cinquième anniversaire du début de l'agression militaire étrangère contre mon pays, l'Ukraine. Je voudrais exprimer ma gratitude à l'Assemblée générale, qui, au cours des cinq dernières années, a fermement soutenu l'Ukraine et s'est opposée à son agression et à son occupation.

Il y a cinq ans, des centaines de vies innocentes – pas seulement ukrainiennes, mais aussi bélarussiennes, arméniennes, juives et bien d'autres – ont été perdues au nom de l'indépendance, de la dignité et de la liberté de l'Ukraine. Après la perte de la "centurie céleste" à Kiev, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/262 sur l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, avec 100 voix pour. Ce n'était pas seulement symbolique; c'était aussi la bonne chose à faire. L'Assemblée a démontré le rôle décisif qu'elle joue dans l'examen des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Chaque année, quand je prends la parole devant l'Assemblée générale à sa session annuelle, je ressens sa profonde solidarité avec le peuple ukrainien, solidarité qui a été étayée par des mesures tout à fait concrètes. Cela a été le cas lorsque l'Assemblée générale a adopté, sans perdre de temps, le 27 mars 2014, la résolution 68/262, réaffirmant la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ce fut une réaction opportune aux tentatives illégales de la Russie de redessiner les frontières de l'Europe par son annexion illégale de la Crimée.

Ce fut également le cas lorsque, pour la troisième année consécutive, l'Assemblée générale a adopté une résolution – la résolution 73/263 – sur la situation des droits de l'homme en République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol (Ukraine). C'est incroyable pour beaucoup de gens, mais cette résolution désigne la Russie – un membre permanent du Conseil de sécurité – puissance occupante.

Ce fut de nouveau le cas lorsque, il y a quelques mois à peine, l'Assemblée générale a appuyé la demande de l'Ukraine et adopté la résolution 73/194, qui condamne la militarisation de la Crimée, de la mer Noire et de la mer d'Azov.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée générale de continuer d'accorder une attention aussi soutenue à l'Ukraine et à notre région, dans laquelle la Russie est en train de devenir extrêmement agressive, tant

sur terre qu'en mer. La capacité de l'ONU de relever ce défi aura sans aucun doute une incidence directe sur l'avenir de l'ordre international fondé sur des règles. Le fait que l'Assemblée générale examine aujourd'hui une question nouvellement inscrite à l'ordre du jour – « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » – atteste clairement de la volonté de l'Assemblée de se saisir des questions urgentes.

Ce jour, 20 février, en 2014, la Russie a lancé son invasion militaire clandestine de l'Ukraine, en violation manifeste des normes et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La guerre a fait sa première victime le 3 mars 2014 – Reshat Ametov, un Tatar de Crimée. Il avait décidé de manifester pacifiquement, seul, contre l'agression. Les Russes l'ont détenu, torturé et assassiné. La cause de sa mort fut un coup de couteau dans l'œil. Mais ce n'était que le début de l'horreur pour la Crimée sous occupation russe.

Ne l'oublions pas : depuis cinq ans, le peuple ukrainien subit le plus long conflit ouvert de l'histoire européenne contemporaine. La Russie a déclenché une guerre contre son voisin, pays qu'elle appelle son fraternel voisin, et elle ne montre aucune intention d'y mettre fin. Nous perdons tous les jours ou presque nos meilleurs fils et filles. Mon cœur saigne au quotidien à cause de cela. C'est quelque chose qu'il ne me sera jamais possible d'accepter.

D'abord, la Russie s'est emparée de la Crimée, puis elle a transformé le Donbass en champ de bataille. Elle a ensuite poursuivi son agression en mer d'Azov, en mer Noire et dans le détroit de Kertch. Résultat : 44 000 kilomètres carrés, soit 7% du territoire de l'Ukraine, y compris la Crimée et les régions orientales des oblasts de Donetsk et de Louhansk, sont actuellement sous occupation. L'agression russe a fait 13 000 morts et plus de 28 000 blessés. Ce bilan inclut les 298 passagers du vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattu en juillet 2014 par l'armée russe au moyen d'un système de missiles BUK.

Plus de 1,8 million d'habitants de la Crimée et du Donbass ont dû abandonner leurs foyers du fait de l'agression et de l'occupation russes. La population de ces régions, qui menait autrefois une existence paisible, vit désormais un cauchemar marqué par la peur et la terreur. Et pourtant, ces personnes ne sont jamais devenues une vague d'émigrants, pas plus qu'elles n'ont créé le moindre problème pour nos alliés européens. Nous avons réussi à faire face à la difficulté et à prouver que la santé et la résilience du territoire contrôlé par le

Gouvernement ukrainien sont bien supérieures à celles de la partie occupée.

Comme dans n'importe quelle guerre, la première victime de l'agression de Moscou fut la vérité. Lorsque l'occupation a commencé, les tristement célèbres petits hommes verts ont été invoqués et le Kremlin a nié, catégoriquement et sans vergogne, être impliqué militairement dans la mainmise de la Crimée ukrainienne. Le monde et le public ont été abreuvés de mensonges concernant de mythiques unités locales d'autodéfense, qui, du jour au lendemain, se sont retrouvées, on ne sait comment, équipées de l'armement russe de toute dernière génération. Ce n'est qu'ensuite que le Président russe a admis publiquement qu'il s'agissait bien d'une opération de l'armée russe.

Avec l'aveu de Poutine, la rhétorique tenue par la Russie autour du prétendu référendum local est devenue proprement surréaliste. Le vote s'est déroulé sous la menace des armes et n'était rien d'autre qu'un élément de plus du projet d'agression de la Russie. Je le redis : le référendum de mars 2014 était un simulacre. J'en ai été moi-même témoin alors que j'étais en Crimée à la fin février 2014. Je me suis rendu seul, sans aucune sécurité, au Parlement de Crimée, pour parler et mettre fin à cette farce. J'ai pu constater par moi-même qu'il était encerclé par l'armée russe. Le processus n'avait absolument rien à voir avec la démocratie ou l'expression de la volonté du peuple.

La Russie voulait également semer le chaos dans toutes les régions de l'est et du sud de l'Ukraine. Seule la résistance de notre peuple, qui a refusé d'être victime de la domination russe, a arrêté l'expansion de l'occupation. Malheureusement, l'intervention militaire directe des troupes régulières russes dans le Donbass a abouti à l'occupation de certaines régions des oblasts de Donetsk et de Louhansk.

La guerre a fait sa première victime dans le Donbass le 13 avril 2014: Gennady Bilichenko. C'était un officier ukrainien; il faisait partie d'un groupe qui avait reçu l'ordre strict de ne pas répondre aux provocations. À l'époque, nous avions encore l'illusion que la guerre était évitable. Ce groupe a été tombé dans une embuscade près de la ville de Slaviansk. Gennady fut tué par balles. Six jours plus tard, les mêmes officiers russes ont arrêté à Horlivka Volodymyr Rybak, un homme politique local qui voulait simplement hisser le drapeau ukrainien dans sa ville. À ses côtés se trouvait un militant de 19 ans, Yuriy Popravko. Ils les ont

torturés, leur ont ouvert le ventre et les ont jetés dans le fleuve, encore vivants.

Voilà comment a débuté la guerre russe dans le Donbass. Nous savons qui l'a fait. Nous connaissons leur mode opératoire. Le Kremlin continue de prétendre que l'armée russe n'a rien à voir avec la guerre dans le Donbass, malgré d'accablantes preuves du contraire. Récemment, 21 soldats russes, capturés sur le champ de bataille et actuellement en détention en Ukraine, ont supplié le Président Poutine de les échanger contre des prisonniers politiques ukrainiens en Russie. Le Kremlin n'a pas réagi, montrant le peu de cas que les autorités russes font de ceux qu'elles envoient livrer cette guerre non déclarée.

Cinq ans après le début du conflit, Moscou continue d'envoyer ses forces militaires régulières et ses intermédiaires dans le Donbass, devenu un simple rouage de la machine à tuer russe. Comble du cynisme, elle envoie même les jeunes cadets militaires dans le Donbass pour qu'ils s'entraînent sur le champ de bataille. Si j'étais leurs mères, je demanderais au Président russe où sont nos fils.

En novembre dernier, les forces navales russes ont lancé une attaque directe, brutale et non provoquée contre des navires de guerre ukrainiens dans les eaux internationales de la mer Noire. Les agissements de la Russie relèvent précisément de la définition de l'agression que donne la résolution 3314 (XXIX) de 1974. En conséquence, les navires ont été endommagés puis saisis et 24 membres d'équipage, dont trois qui avaient été blessés, ont été capturés et sont à présent en détention illégale en Russie. Je tiens à souligner que ce ne sont pas des criminels. Ils doivent être traités comme des prisonniers de guerre en vertu des Conventions de Genève. Mais la Russie fait fi de nombreux appels lancés en faveur de leur libération immédiate et inconditionnelle, y compris ceux lancés par l'Assemblée dans sa résolution 73/194, adoptée en décembre dernier.

Aujourd'hui, je voudrais présenter une pétition au Secrétaire général pour qu'il fasse pression sur Moscou en vue de la libération des membres d'équipage ukrainiens. Elle a été signée par des milliers d'Ukrainiens rien qu'au cours de ces derniers jours, et je m'exprime en leur nom. Nous comptons sincèrement sur l'appui de l'Assemblée. Voici la pétition signée par les dirigeants ukrainiens et voici la liste des signatures, que j'ai apportées d'Ukraine à New York, et que je vais maintenant remettre au Secrétaire général.

Dans le cadre de la guerre hybride menée par Moscou, des opérations clandestines et des attaques de pirates informatiques sont également menées contre des institutions ukrainiennes et des infrastructures civiles essentielles. Ces agissements russes sont désormais bien connus, bien au-delà des frontières de l'Ukraine. En outre, la Russie mène une guerre de propagande sans précédent contre l'Ukraine – une guerre qui a en fait commencé avant la mort des premières victimes sur la place centrale de Kiev, le Maïdan.

Tous les jours, sans répit, même les jours fériés et les week-ends, toutes les grandes chaînes de télévision russes diffusent des torrents de mensonges et de fausses nouvelles au sujet de l'Ukraine. Ces mensonges sont destinés en particulier aux populations des territoires occupés, où les chaînes de télévision et les stations de radio ukrainiennes sont bloquées. Il s'agit d'une machine de haine virtuelle gérée par l'État, qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'Ukraine est le sujet numéro 1, le sujet numéro 2 et le sujet numéro 3 des émissions d'information et des talk-shows russes. Ils traitent la question de l'Ukraine comme une affaire nationale et non comme une affaire étrangère. Il y a cinq ans, cette guerre a commencé sous prétexte de défendre les populations russophones en Ukraine. Elle se poursuit maintenant sous prétexte de défendre les fidèles de l'Église orthodoxe. Le Président Poutine a confirmé publiquement qu'il était prêt à recourir à la force militaire à cette fin suite à la création par l'Ukraine de sa propre Église orthodoxe indépendante.

Tout en poursuivant sa guerre non déclarée contre mon pays, le Kremlin essaie désespérément de convaincre la communauté internationale qu'il n'est pas partie à ce conflit. Il affirme qu'il s'agit d'un conflit interne ukrainien, dans lequel la Russie n'est impliquée qu'en tant que médiateur objectif et impartial. La Fédération de Russie essaie de propager une version absolument déformée des faits. Certains pourraient être tentés d'accepter cette version russe pour des raisons de convenances politiques.

Je prends la parole aujourd'hui pour dire à ceux qui sont ici que nous ne laisserons pas les mensonges l'emporter. Nous nous battons bec et ongles pour faire échouer toute tentative de présenter le comportement agressif de la Russie envers mon pays comme autre chose que ce qu'il est en réalité – une guerre menée au vu et au su de la communauté internationale. Mettons les choses au clair une fois pour toutes. Il n'y a pas de prétendue crise en Ukraine ni de conflit interne en

Ukraine, mais plutôt une occupation militaire en cours et une agression armée de la Russie contre l'Ukraine.

Il convient de noter que le rapport du Procureur de la Cour pénale internationale a reconnu que le conflit en Crimée et à Donbas était un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine et que la tentative d'annexion de la Crimée par la Russie était un état d'occupation en cours. C'est ce qu'a indiqué la Cour. Il est sidérant de constater que même après toutes ces décisions, la Fédération de Russie essaie toujours de se présenter comme un État pacifique qui s'acquitte pleinement de ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies.

Il n'y a pas de prétendues autorités *de facto*, mais plutôt une administration d'occupation russe dans les territoires occupés temporairement du Donbass et de la Crimée, ainsi que des organes et organismes d'État russes chargés d'administrer ces territoires occupés. Il n'y a pas de rebelles, mais plutôt des forces armées régulières qui relèvent du Ministère de la défense et des unités de services spéciaux et secrets. Il n'y a pas d'insurgés, mais plutôt des conseillers russes, des instructeurs russes et des groupes armés irréguliers et illégaux créés, équipés, financés et contrôlés par la Russie.

Pour que l'Assemblée puisse mieux comprendre le prix qu'a payé l'Ukraine pour notre liberté et notre démocratie, je voudrais présenter quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes. En février 2019, la Russie avait déployé dans la Crimée occupée 32 500 soldats supplémentaires, 88 systèmes d'artillerie, 52 lance-roquettes multiples, 372 véhicules blindés de combat et 113 avions de combat, 62 hélicoptères de combat, ainsi que six navires de combat et six sous-marins équipés de missiles de croisière mer-sol de type Kalibr.

On ne peut pas exclure le déploiement éventuel d'armes nucléaires dans la péninsule. Les infrastructures sont déjà en place et la Russie a mis à profit ces cinq dernières années pour les rénover et les moderniser. Nous assistons donc à une militarisation sans précédent de la région de la mer Noire. La Russie a modifié l'équilibre stratégique dans la région et bien au-delà de ses frontières. Elle a transformé la Crimée en une plateforme de lancement pour ses missiles. Quelqu'un se fait-il encore des illusions sur les raisons pour lesquelles la Russie a tout fait pour saboter le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire? Il ne faut pas être naïf : La Russie transforme en base militaire tout territoire dont elle s'empare ou prend le contrôle.

Les unités armées russes disposent maintenant de 496 chars dans le Donbass. Ce nombre est supérieur à celui de chars détenus par l'Allemagne, la France, l'Espagne ou l'Italie. Cette force russe, qui dispose également de 938 véhicules blindés de combat, de 128 lance-roquettes multiples et de 776 systèmes d'artillerie, y compris des systèmes automoteurs, est sous le contrôle de l'Ukraine. Cela fait indubitablement de l'Ukraine le flanc est de l'OTAN pour la défense de la liberté et de la démocratie dans la zone transatlantique.

L'an dernier, dans le Donbass, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine a filmé à plusieurs reprises des convois de matériel militaire russe franchissant illégalement la section de la frontière russo-ukrainienne qui n'est pas contrôlée par les autorités ukrainiennes. Les observateurs ont également établi la présence dans le territoire occupé de systèmes russes dernier cri de guerre radioélectronique et de renseignement radio, ainsi que des drones équipés de systèmes de brouillage électroniques. Les forces armées ukrainiennes n'ont jamais eu en leur possession de tels systèmes. Il n'y a qu'un seul pays capable de les produire et de les déployer, et son nom est la Russie.

Pour dissimuler ces approvisionnements illégaux, la Fédération de Russie a tout simplement bloqué les activités de surveillance de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans les zones situées à proximité des sections temporairement incontrôlées de la frontière de l'État. Dans le cadre de ses activités quotidiennes dans le territoire occupé, la Mission spéciale d'observation continue de se heurter également à des restrictions importantes. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à tous les pays qui contribuent activement aux travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE.

Pour en revenir aux chiffres, je tiens à souligner que le nombre total d'effectifs armés illégaux s'élève aujourd'hui à environ 35 000 militants, auxquels s'ajoutent 2 100 soldats des forces armées régulières russes, qui se trouvent sur notre territoire. Le nombre total de soldats russes déployés le long de la frontière russo-ukrainienne dépasse 87 000. Les experts militaires le diraient sans ambages : un tel regroupement de personnel armé à la frontière russe avec l'Ukraine est un groupe de frappe offensive qui n'a rien à voir avec la défense. Il est conçu pour une frappe militaire. Et c'est ce que le Kremlin prépare. Une nouvelle escalade pour passer à la guerre totale n'est donc pas une

perspective absolument irréaliste. C'est pourquoi nous devons assurer une surveillance globale et en temps réel de la situation le long de la frontière russo-ukrainienne. Connaissant bien l'agresseur, je voudrais assurer les personnes ici présentes qu'il craint avant tout la transparence, l'attention du grand public et la découverte de ses plans par le monde entier.

Nous payons le prix fort pour l'aventure russe dans la région du Donbass, de nombreuses façons et à de nombreux niveaux. Outre les conséquences militaires directes, l'Ukraine est maintenant confrontée aux difficultés humanitaires les plus graves qu'elle a connues depuis son accession à l'indépendance. Les installations d'infrastructures critiques, notamment pour l'approvisionnement en électricité, en gaz et en eau, qui ont été endommagées par les bombardements, nécessitent d'urgence des réparations. Les civils continuent de courir des risques graves en matière de sûreté à cause de la saturation de la région occupée du Donbass par les mines terrestres et autres engins non explosés; selon l'Organisation des Nations Unies, cette région est déjà devenue la zone la plus polluée par les mines au monde.

Pour surmonter les conséquences humanitaires de l'agression militaire russe, les organismes des Nations Unies ont mobilisé plus de 460 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Nous sommes très reconnaissants de l'assistance fournie par nos partenaires internationaux à des millions de personnes dans le besoin.

Les préjudices économiques et environnementaux causés par l'occupation russe sont également immenses. Il faut savoir que 27 % du potentiel industriel de la région du Donbass ont été illégalement transférés à la Russie, notamment le matériel de 33 géants industriels locaux. Les entreprises restantes ne peuvent pas être pleinement opérationnelles, faute de cadres et de ressources financières et à cause de la perte de la coopération avec d'autres parties de l'Ukraine.

La situation écologique dans la région occupée du Donbass se détériore aussi, en particulier à cause de l'inondation des mines de charbon, qui risque de polluer l'eau. Un certain nombre d'objets potentiellement dangereux se trouvent près de la ligne de contact qui, du fait des bombardements réguliers par les formations armées de la Fédération de Russie, pourrait devenir l'épicentre d'une catastrophe écologique et technologique, et cela ne constitue qu'une liste partielle des problèmes provoqués sur notre sol par l'agression russe.

Je voudrais appeler l'attention sur la situation des droits de l'homme dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie. La population, à savoir nos citoyens, continue de souffrir au quotidien de l'agression russe. Les meurtres, la torture, le harcèlement, la violence sexuelle, les arrestations et détentions arbitraires, les disparitions forcées et la persécution de journalistes, de militants et de défenseurs des droits de l'homme, de personnels des réseaux sociaux et de blogueurs sont devenus une réalité quotidienne pour les habitants des territoires occupés. Les personnes vivent dans la peur d'être qualifiées d'extrémistes, de terroristes ou d'espions ukrainiens et elles risquent d'être emprisonnées ou d'être enlevées sans laisser de trace. L'administration d'occupation a introduit la pratique scandaleuse d'arracher par la torture de faux aveux dans le cadre de poursuites judiciaires à motivation politique.

Le libre exercice de la religion y est également menacé. Récemment, les autorités d'occupation ont exigé l'évacuation à Simferopol du bâtiment d'une église qui appartenait depuis de nombreuses années à des fidèles orthodoxes ukrainiens. La mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, invitée par le Gouvernement ukrainien, continue de signaler un nombre croissant de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces derniers dans les territoires temporairement occupés. La mise en œuvre effective de son mandat est entravée par le déni continu par la Russie de l'accès des observateurs de l'Organisation des Nations Unies à la Crimée occupée et à des parties des régions de Donetsk et de Louhansk.

En avril 2017, la Cour internationale de justice a rendu une ordonnance en indication de mesures conservatoires dans l'affaire concernant *l'Application de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Ukraine c. Fédération de Russie)*. Dans sa décision, la Cour a exhorté la Russie à s'abstenir de maintenir ou d'imposer des limitations à la capacité de la communauté des Tatars de Crimée de conserver ses instances représentatives, y compris le Majlis, et à faire en sorte de rendre disponible un enseignement en langue ukrainienne pour les citoyens ukrainiens. Comme tant d'autres décisions prises par l'Organisation des Nations Unies, y compris celles adoptées par l'Assemblée, l'ordonnance contraignante de la Cour n'est toujours pas appliquée par la Fédération de Russie.

Les questions concernant le comportement illégal de la Russie contre l'Ukraine et sa population sont actuellement examinées par la Cour pénale internationale, la Cour internationale de justice et la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que dans le cadre de procédures d'arbitrage au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À cet égard, je me félicite vivement de la manifestation remarquable de soutien et de solidarité exprimée en faveur de l'Ukraine dans le monde entier.

Nous devons également redoubler d'efforts pour obtenir la libération des plus de 70 otages ukrainiens détenus en Russie et en Crimée et l'échange de détenus envisagé par les Accords de Minsk. Aussi récemment que l'année dernière, l'Ukraine a transmis 13 propositions à la Russie concernant la possibilité d'un échange de détenus. Le Kremlin leur a toutes tourné le dos. Je suis convaincu que, bien que le Kremlin reste insensible aux pressions internationales et feigne d'ignorer ses responsabilités inéluctables pour de graves violations des droits de l'homme, de telles pressions constituent la seule façon de faire cesser les violations de Moscou dans ce domaine. Je demande à tous les pays représentés à l'Assemblée d'intensifier leurs efforts pour exiger le respect des droits de l'homme par la Fédération de Russie, ainsi que la libération inconditionnelle et le retour de tous les otages et prisonniers de guerre ukrainiens.

L'Ukraine est une nation éprise de paix, qui n'a pas de projets d'expansion ni de revendications territoriales. Nous n'avons pas violé le moindre centimètre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Russie. Le maintien du plus grand respect de la Charte des Nations Unies et des principes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, a constitué le fondement de notre politique étrangère depuis notre indépendance. Pour le souligner, je voudrais appeler l'attention sur les événements de décembre 1994 à Budapest, lorsque l'Ukraine a renoncé au troisième plus grand arsenal nucléaire du monde en échange de garanties de sécurité. En 2014, notre bonne volonté a été récompensée par un coup de poignard dans le dos de la part de l'un des signataires du Mémoire de Budapest concernant les garanties de sécurité, la Fédération de Russie. En se livrant à une agression militaire contre l'Ukraine, la Russie a violé toutes les normes et tous les principes fondamentaux du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, qui confère aux membres du Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité

internationales, et non pas du déclenchement de conflits dans le monde entier.

En conséquence, que peut faire la communauté internationale au sujet de la Russie? En 1939, du fait de son comportement agressif, Moscou avait été expulsé de la Société des Nations, une mesure appropriée et justifiée. Le moment est peut-être venu de remettre la Russie à sa place et de commencer par la priver de son droit de veto, au moins lorsqu'il s'agit de questions relatives à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Que pourrions-nous faire d'autre pour rétablir la paix en Ukraine et trouver une solution durable à l'agression russe?

En mars 2015, j'avais prié le Conseil de sécurité de déployer une opération de maintien de la paix sur le territoire de l'Ukraine dans le cadre d'un mandat du Conseil. Cette initiative avait été bloquée par la Fédération de Russie, qui avait rejeté la possibilité d'un rôle à part entière de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement du conflit. La Fédération de Russie a dénaturé l'idée même et les objectifs d'une opération de maintien de la paix en Ukraine.

Cependant, je reste fermement convaincu qu'une opération de maintien de la paix multinationale créée par l'ONU, avec pour objectif clair de mettre fin à l'agression de la Russie et de rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, pourrait jouer un rôle décisif dans le rétablissement de la paix dans le Donbass. Nous sommes disposés à participer à un débat constructif sur cette initiative. Une mission d'évaluation technique, que le Secrétaire général pourrait envoyer dans le Donbass pour définir les diverses options envisageables, contribuerait sans nul doute à éclairer un tel débat.

L'Ukraine estime que par principe, toute décision relative à la création d'une opération de maintien de la paix dans le Donbass devrait étendre la portée de son mandat à l'ensemble du territoire occupé, y compris la frontière, et prévoir le retrait des troupes russes et de leurs armes de notre territoire, ainsi que la dissolution de toutes les structures et de tous les organes illégaux.

Il importe également que cette opération de maintien de la paix se fonde sur les principes fondamentaux des activités de maintien de la paix des Nations Unies, qui se doivent d'être impartiales, objectives et par-dessus tout neutres. J'assure à l'Assemblée qu'une telle mission ne serait pas contraire aux Accords de Minsk, comme la Russie tente de le faire croire. Au contraire,

elle contribuerait grandement à faire en sorte que la Russie honore de bonne foi les Accords de Minsk.

L'Ukraine a toujours fait preuve de bonne volonté et pris des mesures concrètes pour aller de l'avant. Qu'avons-nous reçu en retour? Rien. L'agression se poursuit parce que la Russie n'a absolument que faire d'un règlement. Elle n'a cure du Donbass ou de la Crimée. Elle a besoin de toute l'Ukraine pour créer la deuxième version de l'Union soviétique. Le peuple ukrainien ne renoncera pas à son indépendance chèrement acquise et ne pliera pas face à l'agresseur. Cela n'arrivera jamais.

L'agression russe ne s'arrêtera que lorsque les dirigeants du Kremlin l'auront décidé, retireront leurs troupes du territoire ukrainien et rendront le contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la Russie à qui de droit. Je rappelle à chacun que lorsque l'Assemblée appelle la Russie à cesser les combats, elle appelle à mettre fin à la guerre. Et lorsqu'elle appelle l'Ukraine à arrêter de se battre pour se défendre, elle lui demande d'abandonner sa souveraineté.

Lorsque je considère les cinq dernières années, je ne peux que confirmer une fois de plus qu'il n'existe pas d'autre option qu'un règlement pacifique de ce conflit international. C'est pourquoi je réaffirme à nouveau, depuis la plus haute tribune mondiale, le ferme attachement de l'Ukraine au multilatéralisme et au droit international. L'agression du Kremlin contre nous a eu l'effet contraire de celui souhaité. Au lieu de nous soumettre à la Russie, nous l'avons défiée. Au lieu d'abandonner notre rêve européen, nous avons accéléré le pas. Au lieu de baisser la tête, nous avons relevé le front et fait savoir à M. Poutine qu'il ne nous briserait pas.

J'exhorte la Russie, en tant que partie au conflit, d'honorer ses obligations en vertu des Accords de Minsk. Je demande à l'Assemblée de nous appuyer, de se tenir à nos côtés et de combattre les ambitions impériales du Kremlin. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions contraindre la Russie – Puissance occupante et agresseur – à accepter ses responsabilités et à cesser ses manoeuvres offensives. Nous estimons que l'ONU a un rôle important à jouer.

Limiter l'engagement de l'ONU à l'action humanitaire ou à la surveillance des droits de l'homme en Ukraine n'est absolument pas suffisant. Nous avons été emplis d'espoir lorsque le Secrétaire général António Guterres a fait du règlement du conflit russo-ukrainien une de ses priorités pour 2018. Malheureusement, le processus n'a guère avancé, et pourtant il le doit. Il

le doit pour Reshat Ametov, Volodymyr Rybak et Yury Popravko, pour les milliers d'autres victimes de cette guerre cruelle, affreuse et absolument inutile, ainsi que pour les civils, les soldats et les familles, pour ceux qui ne sont jamais rentrés et pour ceux qui ont passé des nuits blanches à les pleurer, mais aussi pour le monde, la paix et l'honneur de l'humanité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'Ukraine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 67 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Cinq années se sont écoulées depuis que la Fédération de Russie a commencé à violer le droit international en Ukraine. La violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine a commencé avec l'occupation illégale et l'annexion de la Crimée et de Sébastopol, qui ont été suivies par la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, laquelle a abouti à une déclaration illégale d'indépendance des soi-disant Républiques populaires.

La Russie a étendu son annexion illégale de la Crimée en militarisant la péninsule, en construisant le pont du détroit de Kertch et en imposant progressivement un contrôle unilatéral sur le détroit. La Russie a attisé les tensions le 25 novembre 2018 lorsqu'elle a recouru à la force contre des navires ukrainiens. Nous demandons la restitution de ces navires et la libération immédiate des 24 membres d'équipage détenus par la Russie, ainsi que le rétablissement permanent du libre accès aux ports ukrainiens de la mer d'Azov. Nous soulignons que ces violations du droit international, de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris ne sont pas un problème bilatéral ou européen, mais concernent toute la communauté internationale. Nous nous félicitons donc de la tenue de ce débat à l'Assemblée générale.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation des droits de l'homme en Crimée, notamment les pressions, les détentions et les accusations douteuses

dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les minorités, en particulier les Tatars de Crimée. Nous demandons la libération de tous les prisonniers politiques détenus en Crimée et en Russie. Nous exhortons également toutes les parties à honorer leurs engagements en matière de droits de l'homme et à accorder aux organes internationaux de surveillance l'accès total à toutes les parties du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Selon les estimations, le conflit dans l'est de l'Ukraine a provoqué la mort de 13 000 personnes et le déplacement de millions d'autres. Malheureusement, la mise en œuvre des Accords de Minsk n'avance pas. Le cessez-le-feu conclu par les parties n'a été respecté que quelques jours depuis la signature des accords en 2014 et 2015. L'organisation d'élections dans les soi-disant Républiques populaires en novembre dernier a constitué une violation de plus des Accords de Minsk. Nous demandons à la Russie d'arrêter d'alimenter le conflit en fournissant un appui financier et militaire aux formations armées et de retirer son matériel et son personnel militaires des zones non contrôlées par le Gouvernement. Une fois de plus, nous exhortons toutes les parties à honorer leurs engagements.

La situation humanitaire est catastrophique en raison des bombardements, des mines, de l'interruption des services publics de distribution et des conditions lamentables aux points de passage sur la ligne de contact. Nous rappelons aux parties les responsabilités qui leur incombent en matière de protection de la population civile. Nous les exhortons également à permettre l'accès sans entrave des acteurs humanitaires, conformément au droit international humanitaire. La prolongation du conflit a exacerbé les besoins humanitaires de la population. Nous appelons les donateurs à contribuer au plan de réponse humanitaire qui est sous-financé. En outre, tous les citoyens ukrainiens, y compris ceux qui vivent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement, et les déplacés doivent recevoir des prestations sociales et leurs pensions, auxquelles ils ont droit indépendamment de leur lieu de résidence.

La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) mène une action précieuse pour ce qui est de surveiller et superviser des cessez-le-feu limités, qui permettent aux services publics de distribution d'être restaurés. Cependant, les observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine sont fréquemment

confrontés à des restrictions, à des menaces et à des intimidations, principalement dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Si on ajoute cela les attaques perpétrées contre le matériel de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, la situation devient inacceptable. Nous exhortons toutes les parties à garantir la sécurité de la Mission et sa capacité de s'acquitter de son mandat, qui couvre l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris la péninsule de Crimée.

M. Arrocha Ruiz (Panama), Vice-Président, assume la présidence.

Les pays nordiques sont convaincus que l'ordre mondial fondé sur des règles est essentiel pour notre sécurité commune. Nous appelons les membres de la communauté internationale à adopter des politiques de non-reconnaissance, conformément à la résolution 68/262. Nous exhortons la Fédération de Russie à respecter le droit international et à mettre fin aux violations continues de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons en outre au Secrétaire général et à l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies d'évaluer ce qui peut être encore fait pour rétablir la sécurité et garantir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (Union européenne) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne rappelle son appui sans faille à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Conformément à la résolution 68/262, l'Union européenne ne reconnaît pas et continue de condamner l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Russie, qui demeure une violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi qu'un obstacle direct à la sécurité internationale, avec de graves répercussions sur l'ordre juridique international qui protège l'unité et la souveraineté de tous les États. Nous réaffirmons notre condamnation de cette violation du droit international et restons déterminés à mettre pleinement en œuvre notre

politique de non-reconnaissance, notamment en adoptant des mesures restrictives. Nous appelons à nouveau les États Membres de l'ONU à envisager d'adopter des mesures similaires de non-reconnaissance, conformément à la résolution 68/262.

L'Union européenne se déclare préoccupée par la militarisation en cours dans la péninsule de Crimée, la mer Noire et la mer d'Azov. Depuis son annexion illégale par la Fédération de Russie, la situation des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée se détériore gravement. Les habitants de la péninsule sont confrontés à des restrictions systématiques de leurs libertés fondamentales, y compris les libertés d'expression, de religion ou de croyance et d'association et le droit de réunion pacifique. Les droits des Tatars de Crimée ont été gravement violés par la fermeture des organes de presse tatars de Crimée, l'interdiction des activités du Mejlis, leur organe autonome, et la persécution de leurs dirigeants et des membres de leur communauté. Toujours en violation du droit international humanitaire, des centaines d'hommes de la péninsule de Crimée ont été enrôlés dans les forces armées russes. Les Tatars de Crimée, les Ukrainiens et toutes les communautés ethniques et religieuses de la péninsule doivent avoir la possibilité de préserver et développer leur culture, leurs traditions, leur éducation et leur identité.

L'Union européenne demande que les normes internationales relatives aux droits de l'homme soient pleinement respectées dans la péninsule. Tous les cas en suspens de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, telles que les disparitions forcées, les actes de torture et les assassinats, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. L'Union européenne appelle à la libération des quelque 70 prisonniers politiques détenus dans la péninsule de Crimée et en Russie, en particulier Pavlo Hryb et Edem Bekirov, qui ont tous deux besoin d'une assistance médicale urgente. L'Union européenne appuie sans réserve les travaux et les rapports de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et souligne que tous les observateurs internationaux des droits de l'homme et les mécanismes de surveillance doivent bénéficier d'un accès total, libre et sans entrave à l'ensemble du territoire souverain de l'Ukraine, en particulier la péninsule de Crimée, comme indiqué dans les résolutions 71/205, 72/190 et 73/263, sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine).

L'Union européenne appelle à la pleine mise en œuvre de ces résolutions, y compris les obligations qui incombent à la Fédération de Russie en vertu du droit international humanitaire applicable. L'Union européenne demande en outre que l'ordonnance en indication de mesures conservatoires prise par la Cour internationale de Justice le 19 avril 2017 concernant l'affaire relative à l'Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale soit pleinement et immédiatement respectée.

La situation en mer d'Azov reste une priorité absolue de notre ordre du jour. L'Union européenne s'est déclarée extrêmement préoccupée par le dangereux regain de tension en mer d'Azov et dans le détroit de Kertch, ainsi que par les violations du droit international commises par la Russie, qui a saisi des navires ukrainiens et leurs équipages, blessant par balle plusieurs marins ukrainiens. Rien ne justifie le recours à la force militaire par la Russie. Les menées agressives de la Russie ont également des répercussions sur les conditions de sécurité dans toute la région de la mer Noire. L'Union européenne demande la libération immédiate et sans condition de tous les membres d'équipage ukrainiens détenus, ainsi que la restitution des navires saisis. Elle attend également de la Russie qu'elle garantisse un passage libre et sans entrave par le détroit de Kertch de et vers la mer d'Azov, conformément au droit international. Nous continuerons de suivre la situation de près et sommes déterminés à prendre les mesures qui s'imposent, en étroite coordination avec nos partenaires internationaux. Des travaux préparatoires sont en cours pour renforcer notre appui en faveur des régions touchées de l'Ukraine.

L'Union européenne maintient fermement l'appel qu'elle a lancé à toutes les parties pour qu'elles mettent en œuvre rapidement et intégralement les Accords de Minsk et honorent pleinement leurs engagements afin de parvenir à une solution politique durable au conflit, conformément aux principes et aux engagements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous exhortons la Russie à assumer pleinement sa responsabilité à cet égard et à user de son influence considérable sur les formations armées qu'elle appuie pour qu'elles s'acquittent scrupuleusement des engagements de Minsk. Le respect de ces principes et engagements doit être rétabli.

L'Union européenne appuie sans réserve les efforts déployés par le format Normandie, l'OSCE et le Groupe de contact trilatéral. Un cessez-le-feu durable

s'impose d'urgence. Malheureusement, la situation en matière de sécurité reste très instable et un véritable cessez-le-feu n'a pas encore été conclu. Les parties doivent retirer leurs armes lourdes, se désengager et entreprendre un déminage complet. En violation de leurs engagements, les parties continuent de procéder à des échanges de tir et de fortifier leurs positions militaires le long de la ligne de contact à l'intérieur des zones de désengagement, ce que nous condamnons.

Nous appelons la Russie à cesser immédiatement d'alimenter le conflit en apportant un soutien financier et militaire aux formations armées. Nous demeurons profondément préoccupés par les informations faisant état de la présence de matériel et de personnel militaires russes dans des zones qui ne sont actuellement pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. L'Union européenne condamne la détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, notamment dans les régions de Donetsk et de Louhansk.

La durée des sanctions économiques de l'Union européenne à l'encontre la Russie est liée à la mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk.

Nous condamnons fermement les menaces et les restrictions qui continuent de peser sur la Mission spéciale d'observation de l'OSCE principalement dans les zones qui ne sont actuellement pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien, ce qui fait obstacle à l'accomplissement de son mandat. La Mission doit disposer d'un accès sûr, sécurisé, inconditionnel et sans entraves à l'ensemble du territoire ukrainien. Cela concerne aussi la péninsule de Crimée, la ligne côtière à l'est de Marioupol ainsi que la zone le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie, auxquels la Mission se voit systématiquement refuser l'accès. Nous sommes préoccupés par le fait que la prise pour cible des actifs de la Mission sans conséquences graves contribue à créer un climat d'impunité, ce qui nuit à son efficacité et à la sûreté et à la sécurité de son personnel et de ses biens. Les responsables de tout dommage, de toute destruction ou de toute perte intentionnelle de drones et autre matériel de la Mission doivent répondre de leurs actes.

Ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut lorsque les parties n'adhèrent pas au cessez-le-feu, lorsqu'elles ne retirent pas leurs armes lourdes et lorsqu'elles posent de nouvelles mines au lieu de les enlever. Il est très préoccupant de constater que la liberté de circulation des civils reste gravement restreinte dans tout l'est de l'Ukraine, avec seulement cinq points de

contrôle ouverts pour les entrées et les sorties. Les civils sont confrontés à des conditions climatiques difficiles, attendant des heures pour traverser ces points de passage afin de répondre à leurs besoins humains de base, qu'il s'agisse de voir des membres de leur famille ou d'aller chercher des médicaments et de la nourriture. Parfois, des gens meurent pendant cette attente. L'aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin est primordiale, et nous appelons les parties à garantir aux acteurs humanitaires un accès sans entrave et durable.

Après cinq années de conflit, la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine a des conséquences de plus en plus lourdes sur la population civile, en particulier les personnes les plus vulnérables qui vivent dans les zones non contrôlées par le Gouvernement et des deux côtés de la ligne de contact, où elles sont sous la menace constante des bombardements. Leurs souffrances nous préoccupent au plus haut point. Les besoins humanitaires dans ces zones se sont accrus en raison de la prolongation du conflit. Des prestations sociales et des pensions adéquates doivent être accordées à toutes les personnes déplacées, quel que soit leur lieu de résidence et conformément à la Constitution ukrainienne. La protection de l'approvisionnement en eau et en énergie ainsi que des autres services publics de part et d'autre de la ligne de contact, et l'atténuation des risques environnementaux sont essentielles pour éviter une aggravation de la situation.

Pour terminer, je voudrais rappeler quelques statistiques. L'ONU estime que 5,2 millions d'Ukrainiens continuent d'être exposés, directement ou indirectement, aux conséquences de cette crise qui perdure. Le plan de réponse humanitaire pluriannuel 2019-2020 de l'ONU appelle à un financement des bailleurs de fonds. Selon ce plan, 162 millions de dollars sont requis en 2019 pour fournir une aide humanitaire et une protection aux 2,3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants les plus vulnérables en Ukraine. Nous rappelons que le plan de réponse de 2018, qui prévoyait 187 millions de dollars, n'a été financé qu'à hauteur d'environ 37%. La diminution du niveau de financement humanitaire réduit rapidement la capacité d'acheminement de l'aide humanitaire. Avec les restrictions imposées à l'accès de l'aide humanitaire dans les régions touchées, cela pourrait entraîner une détérioration du niveau de vie des personnes les plus touchées et créer de nouveaux besoins humanitaires.

L'Union européenne, avec ses 28 États membres, est le principal donateur d'aide humanitaire et d'aide au

relèvement rapide et au développement de l'Ukraine, ayant fourni plus de 681 millions d'euros depuis le début du conflit, dont environ la moitié pour l'aide humanitaire. Nous confirmons aujourd'hui notre engagement à faire tout notre possible dans ce domaine pour réduire les souffrances de la population ukrainienne.

M. Cichocki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose souligner que la Pologne s'associe fièrement à la déclaration que vient de prononcer l'Ambassadeur de l'Union européenne.

Il y a exactement cinq ans, le 20 février 2014, plusieurs dizaines de manifestants ont été abattus dans les rues de Kiev, marquant le jour le plus sanglant de la révolution de la dignité en Ukraine. Cet anniversaire est également celui de la violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par les actes d'agression de la Fédération de Russie, à commencer par l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, que nous n'avons pas reconnue et ne reconnaitrons pas. La Russie continue de se comporter de manière ouvertement agressive, après avoir causé plus de 10 000 morts et entraîné le déplacement forcé de 1,6 million de personnes originaires du Donbass. D'après les statistiques de l'ONU, 5,2 millions d'Ukrainiens sont touchés, directement ou indirectement, par le conflit.

En ce qui concerne l'Ukraine, nous avons bien trop souvent constaté le regrettable mépris que la Russie oppose aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. La situation dans l'est de l'Ukraine reste extrêmement instable et continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. En dépit d'un engagement renouvelé dernièrement, à la veille des vacances d'hiver, à la cessation des hostilités, les violations du cessez-le-feu ont retrouvé leurs niveaux précédents. Cette évolution montre que la Russie n'a pas abandonné son intention de recourir à la force militaire pour atteindre ses objectifs politiques. Qui plus est, la Russie n'a pris aucune mesure pour apaiser les tensions après les prétendues élections dans les régions du Donbass sous contrôle russe, élections qui constituent une violation manifeste des Accords de Minsk. En conséquence, les conditions de sécurité dans la région ne cessent de se détériorer.

La militarisation incessante de la mer d'Azov illustre un comportement inacceptable qui défie l'ordre international. À cet égard, je voudrais rappeler que, en novembre, la Russie a fait un usage injustifiable de la force militaire contre des navires ukrainiens, détenu

des marins et pris, de manière quasi unilatérale, le contrôle du détroit de Kertch, en violation flagrante de ses obligations internationales. Depuis, la Russie a fait la sourde oreille aux appels internationaux à libérer les 24 prisonniers de guerre ukrainiens. Quant au détroit de Kertch, je dois rappeler que la construction illégale du pont de Kertch, qui s'accompagne d'obstacles dressés par la Russie au passage de navires, notamment ceux à destination et en provenance des ports ukrainiens sur la mer d'Azov, est déjà lourde de répercussions socioéconomiques sur la région.

Je voudrais également évoquer brièvement la situation humanitaire et des droits de l'homme en Ukraine. La crise humanitaire déjà très grave est encore amplifiée par un hiver rigoureux, par le nombre croissant de mines et de munitions non explosées et par les restrictions sévères imposées à la liberté de circulation des civils, lesquels font la queue de longues heures aux points de contrôle installés le long de la ligne de contact pour répondre à leurs besoins essentiels, qu'il s'agisse de voir des membres de leur famille ou d'obtenir médicaments et nourriture. Pendant ce temps, des militants soutenus par la Russie continuent d'empêcher les organisations humanitaires internationales d'accéder à la région et refusent d'apporter des améliorations de base aux installations de passage dont ils ont le contrôle. En conséquence, le nombre de civils morts de causes naturelles aux postes de contrôle a triplé par rapport à l'année dernière, comme l'a signalé la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Nous demeurons vivement préoccupés par les violations systématiques des droits de l'homme recensées dans la Crimée annexée illégalement, y compris les restrictions injustifiées aux libertés d'opinion, d'expression et de circulation, et aux droits de propriété. Nous sommes également alarmés par la politique répressive de l'administration occupante russe à l'endroit des Tatars et Ukrainiens autochtones de Crimée. En outre, nous ne saurions fermer les yeux devant les innombrables détentions arbitraires, arrestations préventives et autres formes de violations des droits des détenus dans les territoires ukrainiens sous contrôle russe. Dans ce contexte, il convient de rappeler que, en 2018, le Ministre polonais des affaires étrangères a honoré, en lui décernant le prix Pro Dignitate Humana, M. Oleg Sentsov, un réalisateur ukrainien qui avait, 145 jours durant, fait une impressionnante grève de la faim pour protester contre l'incarcération des prisonniers politiques ukrainiens en Russie et dans la Crimée annexée

illégalement. Je saisis cette occasion pour exhorter une fois de plus les autorités de la Fédération de Russie à libérer M. Sentsov et les autres citoyens ukrainiens emprisonnés pour raisons politiques.

Je voudrais également souligner en cette occasion que des restrictions importantes continuent d'entraver la liberté de circulation dans toute l'Ukraine de la présence internationale sur le terrain, qu'il s'agisse de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE ou de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine. Cela ne fait que confirmer le mépris de Moscou pour le mandat de la Mission de l'OSCE comme pour la sûreté et la sécurité des observateurs civils non armés.

Sachant que les négociations politiques sont dans l'impasse et que les Ukrainiens continuent de souffrir, nous nous demandons ce que nous pouvons faire pour mettre fin à ce conflit. Je plaide en faveur d'une approche double. Premièrement, et c'est le plus important, la Russie doit se plier aux Accords de Minsk et, par voie de conséquence, retirer ses formations et ses systèmes d'armes du territoire ukrainien souverain. Deuxièmement, dans le même temps, l'ONU ne doit pas cesser de rechercher de nouvelles idées qui permettront de sortir de l'impasse politique et d'ouvrir de nouvelles options pour améliorer sans délai la situation sur le terrain. Par exemple, l'idée de déployer en Ukraine une mission de maintien de la paix à part entière, mandatée par l'ONU, a été évoquée. Nous sommes conscients des divergences que suscitent les paramètres d'une telle mission, mais l'ONU pourrait à tout le moins lancer le processus en dépêchant une mission d'établissement des faits en Ukraine. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, la Pologne est prête à appuyer cette initiative.

Je voudrais terminer en rappelant qu'il y a cinq ans, la révolution de la dignité a fait plus de 100 morts parmi les manifestants du mouvement Euromaïdan, un sacrifice que le peuple ukrainien a consenti pour promouvoir la modernisation, une vie décente et ses aspirations pro-démocratiques. Tous ici peuvent être assurés que la Pologne continuera de soutenir notre voisin pour que ces aspirations deviennent une réalité.

M. Uibo (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Estonie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je vais à présent faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Aujourd'hui, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'agression militaire russe contre l'Ukraine, l'Estonie renouvelle son ferme soutien à la souveraineté,

l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, au sein de ses frontières et eaux territoriales internationalement reconnues. La République autonome de Crimée, la ville de Sébastopol et certains territoires des oblasts de Donetsk et de Louhansk font et continueront de faire partie de l'Ukraine. Nous exhortons la Fédération de Russie à mettre fin sans délai à son agression et à son occupation illégale du territoire ukrainien.

Le respect de l'intégrité territoriale et l'interdiction de l'emploi de la force sont des principes fondamentaux du droit international. Ces deux principes sont clairement énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki. Il est convenu qu'aucun pays ne peut modifier par la force les frontières d'un autre pays. Parce qu'elle a séparé de force un territoire appartenant à l'Ukraine, qu'elle l'a envahi et qu'elle interdit à l'Ukraine d'exercer sa souveraineté à l'intérieur de ses propres frontières, la Russie viole le droit international. Non seulement ces agissements portent gravement atteinte au droit de l'Ukraine de décider librement de son orientation, mais ils menacent également la communauté internationale tout entière parce qu'ils risquent de nous ramener à un monde de désordre. La communauté internationale doit résister à ces actions illégales et agressives et maintenir la pression jusqu'à ce que la Russie respecte le droit international et la souveraineté de l'Ukraine.

L'Estonie ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Fédération de Russie. L'Estonie reste déterminée à mettre pleinement en œuvre sa politique de non-reconnaissance et à soutenir l'application de mesures restrictives et de sanctions à l'encontre de la Russie tant que les Accords de Minsk ne seront pas pleinement mis en œuvre et que l'intégrité territoriale de l'Ukraine ne sera pas rétablie.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, l'an dernier, le mépris que la Russie oppose en permanence à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine s'est étendu à la mer d'Azov. L'Estonie condamne fermement le recours injustifié de la Russie à la force militaire et la saisie illégale de navires de la marine ukrainienne et de leurs équipages, dans des eaux internationales. Il faut libérer immédiatement les militaires ukrainiens et rétablir la liberté de navigation dans le détroit de Kertch et la mer d'Azov, conformément au droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En outre, nous sommes préoccupés par les mesures que continue de prendre la Russie en vue de militariser la péninsule de

Crimée, notamment l'industrie et les transports. Nous sommes préoccupés par les exercices militaires à grande échelle dans la mer Noire et l'accumulation d'armes, qui doivent être condamnés.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par les violations systématiques des droits de l'homme perpétrées par la Fédération de Russie dans la Crimée, qui a été annexée illégalement. Nous demandons instamment qu'il soit mis fin aux persécutions dont sont victimes certains individus, notamment les Tatars de Crimée, les militants pro-ukrainiens et les journalistes qui critiquent les autorités russes, et que tous les prisonniers politiques détenus illégalement par les autorités russes soient immédiatement libérés. L'Estonie condamne toutes les tentatives de la Fédération de Russie visant à légitimer ou à normaliser son annexion illégale de la Crimée, notamment l'imposition automatique de la citoyenneté russe et les campagnes électorales illégales.

Nous sommes également très préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine et par le sort tragique du peuple ukrainien. Il y a 3,4 millions d'Ukrainiens qui ont encore besoin d'aide humanitaire. L'Estonie a activement fourni une aide humanitaire à l'Ukraine. En outre, nous avons décidé de contribuer au fonds de financement commun pour l'Ukraine, qui a été créé récemment et qui permet de répondre de manière plus efficace et plus souple aux besoins humanitaires du peuple ukrainien.

Cinq années se sont écoulées et le conflit militaire en cours dans l'est de l'Ukraine ne semble guère perdre de son intensité. Treize mille personnes ont été tuées, et le conflit fait de nouvelles victimes chaque jour. L'Estonie maintient son appui indéfectible au peuple ukrainien. La Russie doit commencer à s'acquitter de ses engagements au titre des Accords de Minsk, mettre un terme aux hostilités et retirer ses unités armées et son matériel militaire de l'est de l'Ukraine, et garantir un accès sûr et sans entrave aux mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme en place en Crimée, dans la ville de Sébastopol et sur l'ensemble du territoire du Donbass.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance, qui nous rappelle que les relations internationales doivent être basées sur le respect du droit international et des accords internationaux. Mon pays réaffirme son attachement au respect de l'intégrité territoriale des États et à l'interdiction de l'emploi ou de la menace de la force. En

particulier, nous tenons à réaffirmer notre attachement à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la résolution 68/262. Nous soulignons également l'importance de la mise en œuvre du Mémoire de Budapest, signé le 5 décembre 1994, qui garantit l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans le cadre de son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Par conséquent, nous voudrions réitérer nos vives préoccupations concernant le conflit dans l'est de l'Ukraine et ses graves conséquences pour la gouvernance et le développement du pays ainsi que ses effets dévastateurs sur la population civile, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Le Pérou estime que les Accords de Minsk constituent le fondement juridique pour parvenir à une solution politique et mettre un terme au conflit. Nous voudrions exprimer notre appui à l'ensemble de mesures entérinées par le Conseil de sécurité il y a plus de trois ans, en appelant à leur pleine application. Nous saluons également les efforts déployés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral pour faciliter le dialogue entre les parties et contribuer au rétablissement de la paix en Ukraine et de la stabilité régionale.

Par conséquent, nous estimons que le respect du cessez-le-feu décrété par les parties et le retrait de l'artillerie lourde située à proximité des zones peuplées revêtent la plus haute importance. En dépit des accords de cessez-le-feu, en cinq ans de conflit, plus de 3 300 civils ont perdu la vie et plus de 9 000 personnes ont été blessées. Nous notons avec préoccupation que, rien que le mois dernier, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a enregistré plus de 16 000 violations du cessez-le-feu, dont beaucoup ont été perpétrées à l'aide d'armes qui auraient dû être retirées et qui sont interdites par le droit international, comme les mines antipersonnel.

Nous réaffirmons également la nécessité de garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, sous supervision internationale. Plus de 4 millions de personnes ont désespérément besoin de cette aide. À cet égard, le Pérou salue l'action de la communauté internationale, et en particulier de l'ONU, qui appuie les efforts déployés par les autorités ukrainiennes pour alléger les souffrances des civils touchés par le conflit, notamment ceux qui vivent de part et d'autre de la ligne de contact.

Enfin, tout en réaffirmant l'importance de la mise en œuvre des engagements internationaux qui ont été pris, nous soulignons la nécessité de rétablir le contrôle du Gouvernement de l'Ukraine sur l'ensemble de son territoire et ce faisant, de rétablir les liens sociaux et économiques essentiels qui permettront de garantir le bien-être de sa population.

M^{me} Plepyté (Lituanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je salue la présence du Président Poroshenko à ce débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne. Nous voudrions mettre en exergue les points suivants à titre national.

Il est symbolique que cette séance importante de l'Assemblée générale sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés se tienne le jour même où nous célébrons le cinquième anniversaire des événements importants mais tragiques de Maïdan. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à l'héroïsme et au dévouement dont les Ukrainiens ont fait preuve pour défendre leur liberté et leur démocratie.

Il y a cinq ans, jour pour jour, des « hommes verts » ont fait irruption en Crimée, ce qui a conduit à l'occupation et à l'annexion de la péninsule et à des tentatives de faire de même dans les régions de Donetsk et de Louhansk. Malheureusement, cinq ans plus tard, la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés demeure catastrophique et le conflit le plus meurtrier de l'histoire récente du continent européen se poursuit.

Le respect du droit international par tous les pays est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, ces cinq dernières années de conflit en Ukraine ont été marquées par le mépris et des violations flagrants du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'annexion de la Crimée a ébranlé le fondement même de l'ordre juridique international et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais être claire : on ne saurait sous-estimer le rôle de la Russie et ses violations persistantes de la stabilité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le conflit en Ukraine a été lancé – et est maintenant orchestré, financé et appuyé – par Moscou. La Russie détient donc la clef de la solution concernant la situation en Ukraine.

Qu'il me soit permis maintenant d'évoquer certaines mesures qui sont cruciales pour le règlement

de la situation en Ukraine. L'application intégrale et rapide des Accords de Minsk par toutes les parties est un préalable indispensable à la mise en place d'une solution durable de ce conflit meurtrier. À cet égard, nous demandons tout particulièrement à la Russie de cesser de fournir un soutien financier et militaire aux régions séparatistes de Louhansk et de Donetsk et d'user de son influence et de son pouvoir pour veiller à ce que ces régions honorent pleinement les engagements de Minsk.

Nous appuyons sans réserve les activités de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans le même temps, nous regrettons de constater qu'elle est de plus en plus souvent confrontée à des menaces et privée d'accès à certaines zones dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Nous demandons donc à toutes les parties de garantir l'accès inconditionnel et sûr des observateurs internationaux de la Mission de l'OSCE à toutes les zones inscrites dans son mandat.

Nous condamnons fermement la montée récente des tensions dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch et la violation du droit international par la Russie. Nous demandons la libération immédiate des militaires ukrainiens et la restitution des navires saisis illégalement. Dans le même ordre d'idées, nous demandons également que soient libérés immédiatement les quelque 70 prisonniers politiques détenus dans la péninsule de Crimée et en Russie, en particulier Pavlo Hryb et Edem Bekirov, qui tous deux nécessitent d'urgence des soins médicaux.

Divers rapports prouvent qu'il y a une politique intense et systématique de répression dans la péninsule de Crimée contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et la société civile. Le système judiciaire est utilisé pour des poursuites d'inspiration politique visant les opposants en Crimée, en particulier les Tatars de Crimée. Le plein respect des normes internationales des droits de l'homme dans la péninsule est d'une importance primordiale.

La Lituanie, au côté d'autres pays européens, continue de fournir une aide humanitaire à l'Ukraine. Nous exhortons la communauté internationale à contribuer également à soulager les souffrances des civils. Le conflit dans l'est de l'Ukraine a provoqué une crise humanitaire qui touche directement plus de 5 millions de personnes, en majorité des personnes âgées, des deux côtés de la ligne de contact. La population civile vit sous la menace croissante des mines et des restes explosifs de guerre. La sécurité du personnel humanitaire,

son plein accès aux personnes dans le besoin et le bon fonctionnement des infrastructures civiles essentielles sont cruciaux.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer une fois encore le plein appui de la Lituanie à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons également à la communauté internationale et aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de rester solidaires avec l'Ukraine en soutenant sa souveraineté et son intégrité territoriale.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Présidente d'avoir organisé le présent débat sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne. Je limiterai ma déclaration à quelques observations supplémentaires que je formule à titre national.

La Slovaquie réaffirme son appui à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, réaffirme la souveraineté de l'Ukraine sur la péninsule de Crimée et sa partie de la mer d'Azov et reconnaît le droit absolu de l'Ukraine à un plein accès à la mer d'Azov, tel que consacré par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

En décembre dernier, la Slovaquie a appuyé l'adoption de la résolution 73/194. Nous sommes vivement préoccupés par l'absence continue de progrès vers l'instauration d'un cessez-le-feu permanent et la fin des hostilités dans l'est de l'Ukraine. De même, nous exprimons notre vive inquiétude devant l'instabilité des conditions de sécurité dans certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov. Il ne faut pas laisser la situation dégénérer en conflit ouvert.

Il y a quelques jours, nous avons marqué le quatrième anniversaire de la signature des Accords de Minsk, la feuille de route pour une solution pacifique de la crise dans la région du Donbass. Durant les quatre années écoulées, il n'y a eu aucun progrès dans la mise en œuvre des dispositions de ces accords. Voilà un certain temps maintenant qu'aucune des deux parties ne manifeste un intérêt réel à résoudre la crise. Nous saisissons cette occasion pour exhorter les deux parties à s'acquitter activement de leurs obligations au titre des Accords de Minsk et à contribuer ainsi à une solution pacifique.

Les mesures de confiance clefs, à savoir un cessez-le-feu, le retrait des armes et le désengagement, ont déjà été convenues, mais une volonté politique plus ferme est requise pour leur mise en œuvre. Des mesures supplémentaires de raffermissement du cessez-le-feu, telles que déjà proposées par les parties intéressées, permettraient d'améliorer la confiance.

Comme l'Assemblée générale le sait, la Slovaquie préside cette année l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La prévention, la médiation et l'atténuation des conflits et l'attention prioritaire à accorder aux personnes qui en sont victimes constituent une de nos trois grandes priorités, outre la recherche d'un avenir plus sûr et la garantie d'un multilatéralisme efficace. La crise en Ukraine et ses alentours étant un des problèmes les plus critiques pour la sécurité commune de la région de l'OSCE, la présidence slovaque n'épargne aucun effort pour parvenir à son règlement pacifique. Conformément aux principes et engagements de l'OSCE, la Slovaquie participe activement à l'apaisement des tensions, au renforcement de la confiance et à la facilitation du dialogue entre les parties. À cet égard, le Président en exercice de l'OSCE, Miroslav Lajčák, Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, a effectué à la mi-janvier sa première visite en Ukraine, au titre de ses nouvelles fonctions. Cette visite a été suivie hier d'un voyage à Moscou.

Notre intention, pendant notre présidence de l'OSCE, est d'œuvrer à apporter des améliorations indispensables aux conditions de vie de la population touchée par le conflit. À cet égard, sur la base de ce qu'il a pu observer pendant ses visites et des discussions qu'il a eues avec les interlocuteurs pertinents, le Président en exercice de l'OSCE entend recenser les domaines dans lesquels des mesures concrètes même modestes pourraient être prises pour atténuer les souffrances des civils.

Nous continuons d'insister sur le fait que le règlement de la crise actuelle en Ukraine ne sera possible qu'avec une solution pacifique durable. Le 12 février de cette année a marqué le quatrième anniversaire de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, approuvés par la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, le 17 février 2015. Nous soutenons résolument le processus de Minsk et soulignons la nécessité d'un respect intégral de la résolution 2202 (2015).

Près de cinq années depuis le début de la crise, nous pensons que la seule façon de parvenir à un règlement pacifique est que toutes les parties au conflit

mettent intégralement et pleinement en œuvre les Accords de Minsk par. À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui au format Normandie et au Groupe de contact trilatéral, ainsi qu'à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et à ses observateurs, parmi lesquels se trouvent 12 Slovaques qui œuvrent avec courage dans un environnement difficile.

La population civile ukrainienne continue de se heurter à de graves problèmes humanitaires. Selon l'Organisation des Nations Unies, 3,5 millions de personnes en Ukraine ont besoin d'une aide humanitaire, tandis qu'environ 1,5 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Celles qui demeurent dans les territoires touchés par le conflit doivent se battre chaque jour pour survivre. Il faut intensifier d'urgence les efforts déployés pour soulager les souffrances des civils pris au piège du conflit. Des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie de la population civile de part et d'autre de la ligne de contact dans la région du Donbass doivent être mises en place. La Slovaquie continuera de prendre des mesures pratiques pour répondre aux besoins humanitaires, fournir une aide aux groupes de population vulnérables et contribuer aux efforts de relèvement dans l'est de l'Ukraine. Le mois dernier, par exemple, nous avons donné 24 tonnes d'aide humanitaire à l'hôpital pour enfants de la région de Louhansk, qui est situé à Lysychansk.

Pour terminer, nous affirmons une fois de plus toute la détermination de la Slovaquie à prévenir une nouvelle escalade dans la région et à contribuer à l'amélioration d'une situation humanitaire désespérée.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie souscrit pleinement à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

L'Italie réitère son appui indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières légales internationalement reconnues. Nous demeurons profondément préoccupés par la crise en Ukraine et dans son voisinage, ainsi que par son incidence sur la stabilité et la coopération en Europe. En tant que Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2018, l'Italie n'a épargné aucun effort pour rétablir la confiance mutuelle et faciliter le dialogue pour parvenir à une solution durable, et elle s'est attachée en priorité à améliorer la situation humanitaire de la population civile, s'employant sans relâche à renforcer la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Nous nous sommes efforcés de

tirer le plus grand parti de la plateforme de dialogue exceptionnelle qu'offre l'OSCE, notamment en convoquant deux réunions extraordinaires du Conseil permanent de l'OSCE pour discuter de l'évolution de la crise et en organisant une réunion extraordinaire des directeurs politiques en marge du Conseil ministériel qui s'est tenu à Milan en décembre pour examiner les possibilités de créer une mission de maintien de la paix à part entière de l'ONU, en étroite coordination avec l'OSCE.

Conformément à la résolution 68/262, nous condamnons et ne reconnaissons pas l'annexion illégale de la péninsule de Crimée, et nous réitérons notre profonde préoccupation face à la militarisation en cours de la péninsule et de la mer d'Azov. Nous encourageons vivement au plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée, conformément aux résolutions 71/205, 72/190 et 73/263, que l'Italie a appuyées et dont elle s'est portée coauteur. Les observateurs des droits de l'homme et les acteurs humanitaires doivent bénéficier d'un accès total et sans entrave.

L'Italie reste fermement attachée à un règlement politique durable basé sur les Accords de Minsk, et elle appuie énergiquement les efforts diplomatiques entrepris dans le cadre du format Normandie, de l'OSCE et du Groupe de contact trilatéral. Nous exhortons toutes les parties à manifester l'engagement et la volonté politiques nécessaires pour relancer les négociations selon ces formats. Il n'existe pas d'autre option que les Accords de Minsk. Nous appelons toutes les parties à les mettre en œuvre rapidement et pleinement, et nous condamnons toutes les initiatives contraires à leur lettre et leur esprit. Nous appelons la Russie à assumer pleinement ses responsabilités à cet égard. Nous appelons toutes les parties à travailler de bonne foi afin d'honorer tous leurs engagements, à commencer par l'instauration d'un cessez-le-feu total et global, le retrait de toutes les armes lourdes et le processus de désengagement. Le rôle de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE est essentiel. Notre appui à la Mission d'observation et à ses observateurs ne faillira pas. Il importe de lui accorder un accès sûr, sans entrave et inconditionnel dans toute l'Ukraine, conformément à son mandat.

La population civile est la plus lourdement touchée par cette situation. Les pertes humaines après cinq ans de conflit et la menace permanente des bombardements et des mines nous rappellent qu'en dépit de tous nos efforts conjoints, la paix en Europe n'est pas encore une réalité. Il est impératif de mettre fin à

la violence, de se mettre immédiatement au travail pour honorer tous les engagements en matière de déminage et d'accorder un accès total et sans entrave à tous les acteurs humanitaires. La vulnérabilité de la population, en particulier les personnes âgées, et les pertes en vies humaines aux points de passage sont inacceptables. Des mesures urgentes doivent être prises pour que les civils puissent traverser la ligne de contact en toute sécurité, en veillant à ce que les points de passage existants soient sûrs et accessibles et en ouvrant des points de passage supplémentaires. La priorité doit être accordée à la fourniture de services de base, en garantissant que les infrastructures civiles essentielles sont réparées, protégées et continuent de fonctionner, et en garantissant l'accès de toutes les personnes déplacées aux prestations sociales et aux retraites, conformément à la Constitution ukrainienne.

Le dialogue n'est peut-être pas le choix le plus facile, mais il est la seule option. L'affrontement n'est pas une solution. Il n'est pas viable pour la sécurité dans la région et il ne l'est certainement pas pour la population. L'Italie continuera d'appuyer l'intensification des efforts diplomatiques et humanitaires pour parvenir à un règlement pacifique au niveau bilatéral, dans le cadre de l'Union européenne et des enceintes multilatérales compétentes.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens en premier lieu à souligner que le titre proposé, ou plutôt imposé, pour cette séance est délibérément trompeur. Si qu'il que ce soit occupe le territoire ukrainien aujourd'hui, ce sont les autorités de la place Maïdan sous le contrôle de forces étrangères.

En ce qui concerne la Crimée, je n'en parlerai même pas aujourd'hui. La Crimée fait partie de la Russie. Les habitants de la Crimée ont définitivement tourné la page. Les autorités ukrainiennes et le Président Poroshenko ont adopté il y a longtemps le slogan de l'agression, de l'annexion et de l'occupation russes en guise de credo politique. Ils l'utilisent pour effrayer le monde et inciter à la haine contre la Russie et tout ce qui est russe dans leur pays, et ils n'ont pas peur d'insulter les dirigeants et le peuple russes. C'est devenu la marque de fabrique, si l'on veut, des autorités ukrainiennes et du Président Poroshenko à titre personnel. Il est regrettable que l'Assemblée ne puisse entendre et comprendre ce que je dis dans la langue originale, parce qu'une grande partie se perd dans l'interprétation. Avec un style de communication basé sur le langage de la rue, les dirigeants ukrainiens tentent clairement

de montrer au monde l'europanisme civilisé dont ils se vantent tant et la manière dont ils se distinguent des Moscovites incultes.

Le Président Poroshenko, qui a été élu en 2014, s'est proclamé Président de la paix et a promis de mettre immédiatement fin à la guerre dans le Donbass. Cependant, le monde ne s'était pas plus tôt habitué à cette idée que le Président Poroshenko s'est transformé en Président de la guerre, une guerre qui continue à ce jour. Nous regrettons de devoir dire que quel que soit l'endroit où se rend le Président Poroshenko, nous sentons la poudre, la poudre d'une guerre fratricide. Je rappelle à l'Assemblée que ce n'est pas le Donbass qui a marché sur Kiev, ce sont des guerriers ukrainiens, comme les a décrits le Président Poroshenko, qui sont venus dans le Donbass. Ce sont leurs armes qui ont tiré sur des quartiers résidentiels à Donetsk et dans d'autres villes, tuant des citoyens ukrainiens pacifiques.

Kiev a trouvé le slogan de l'agression russe très pratique pour justifier ses actes et son inaction. Mais il y a un problème. Le 12 février, nous avons décidé de poser à l'Ambassadeur Apakan, Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, une question directe à ce propos, et il a été obligé d'admettre qu'il n'y avait pas de troupes régulières russes dans le Donbass. Le Président Poroshenko n'a évidemment pas été informé du résultat de la séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 12 février (voir S/PV.8461), à l'occasion du quatrième anniversaire des Accords de Minsk. Dans ce contexte, ses paroles – « une vérité totalement déformée » – prennent un sens nouveau et contraire. Kiev est en train de remplacer notre compréhension par la notion de l'agression russe, en l'imposant à ceux qui n'ont pas d'idée précise de ces événements, de la manière dont ils se sont déroulés ou de leurs particularités, ainsi qu'à ses pernicious parrains occidentaux, qui comprennent très bien. Il est très à la mode de nos jours d'affirmer que la Russie est « très probablement » responsable de tout, sans qu'aucune preuve ne soit nécessaire. Mais aujourd'hui, ce concept et cette approche sont en fait devenus partie intégrante de la campagne électorale du Président Poroshenko, qui est désormais parvenue jusqu'ici, au sein de l'Assemblée générale. Le fait est que le véritable obstacle à la paix en Ukraine, ce sont la prolifération des mensonges des autorités de Kiev et leur réticence flagrante à mettre en œuvre les Accords de Minsk ou, plus précisément, la réticence de Kiev à engager un dialogue avec son peuple. Mais pourquoi ces personnes se sont-elles rebellées? Pour le

comprendre, compte tenu en particulier des mensonges et de la propagande provenant de Kiev et circulant en Occident, il faut remonter au début, là où la crise ukrainienne a réellement commencé. Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée la chronologie des événements qui se sont produits il y a cinq ans.

En octobre 2013, le Président Viktor Yanukovich, après avoir examiné attentivement le texte de l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne, a demandé un délai supplémentaire avant de prendre une décision finale sur l'opportunité de le signer. Mais le 13 novembre, l'opposition ukrainienne a annoncé qu'il y aurait des manifestations de masse si les dirigeants du pays ne signaient pas l'accord d'association. Le 21 novembre, des manifestations de masse ont commencé dans le centre de Kiev. Le 30 novembre, des militants du groupe nationaliste Secteur droit, une organisation qui a ensuite été interdite en Russie, ont participé à des affrontements avec la police. Le 1^{er} décembre, des manifestants soi-disant pacifiques ont commencé à attaquer des bâtiments du Gouvernement, et des diplomates européens – Jacek Protasiewicz, Vice-Président du Parlement européen, Jerzy Buzek, ancien Président du Parlement européen, et Jarosław Kaczyński, ancien Chef du Gouvernement polonais et chef du parti Droit et justice – se sont tous ralliés aux manifestants.

Le 9 décembre, Catherine Ashton, qui était alors Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et Victoria Nuland, qui était alors Secrétaire d'État adjointe des États-Unis, sont toutes deux arrivées à Kiev. Le lendemain matin, M^{me} Nuland s'est rendue sur la place Maïdan, où elle a distribué du pain et des biscuits. Plus tard, à la Conférence internationale sur l'Ukraine, elle n'a pas caché le fait que depuis les premières heures de l'indépendance de l'Ukraine, les États-Unis ont appuyé ce qu'ils ont appelé le développement en Ukraine d'institutions démocratiques, de la société civile et de gouvernance étatique, ainsi que d'autres objectifs, à hauteur de 5 milliards de dollars. Le 25 janvier 2014, le Président Yanukovich et l'opposition ont engagé des pourparlers.

Les 19 et 20 février, de violents affrontements à grande échelle ont éclaté à Kiev, faisant de nombreux morts et blessés, notamment à cause des tirs de tireurs embusqués dont l'identité demeure inconnue à ce jour. La veille, cependant, les nationalistes avaient déjà saisi des caches d'armes et des unités de l'armée. Les personnes qui sont mortes à cause des actes des tireurs embusqués ont été appelées la « centurie céleste » et

sont devenues des symboles des victimes du régime de Yanukovych. Aujourd'hui, cependant, il y a suffisamment de preuves pour montrer qu'elles ont en réalité été les victimes des horribles incitations des partisans de la place Maïdan, qui avaient besoin d'un quelconque bain de sang rituel pour alimenter la colère populaire et attirer des partisans. Le 21 février, M. Yanukovych et les dirigeants de l'opposition ont signé l'accord sur le règlement de la crise en Ukraine en présence des prétendus garants, à savoir les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Pologne et de la France.

Le lendemain, cependant, les dirigeants de l'opposition radicale, notamment Secteur droit, ont refusé de reconnaître l'accord et ont repris leurs attaques contre des bâtiments du Gouvernement, en violation du paragraphe 5 de l'accord. Voyant sa vie menacée, M. Yanukovych a été contraint de quitter Kiev parce que, dans ces circonstances, il n'y avait aucun espoir que les garanties qui lui avaient été promises concernant sa sécurité personnelle ne soient assurées. Pour les Ukrainiens ordinaires, ce qui a résulté des événements de la place Maïdan, maintenant connus en Ukraine sous le nom de révolution de la dignité, était complètement inattendu, et le peuple n'a pas immédiatement pris conscience qu'un véritable coup d'État avait eu lieu sous ses yeux.

Examinons maintenant ces événements du point de vue des russophones, qui représentent pas moins de 40% de la population ukrainienne. Qu'entendaient-ils lorsqu'ils tentaient de s'y retrouver dans l'évolution rapide de la situation politique? Le lendemain du coup d'État, les nouvelles autorités ont abrogé la loi ukrainienne sur le bilinguisme. Auparavant, le 20 février, les nationalistes de la place Maïdan avaient mis le feu à un bus qui emmenait des militants d'Odessa à Kiev pour soutenir les autorités légitimes. Le 25 février, les nationalistes de Secteur droit ont promis de réprimer toute manifestation de séparatisme en envoyant un prétendu train de l'amitié arborant le slogan « La Crimée sera ukrainienne ou vidée de sa population ». Et ce ne sont là que quelques épisodes.

Les habitants d'Odessa, de Donetsk, de Louhansk, de Kharkiv et d'autres villes ont commencé à réfléchir à la manière dont ils pourraient, dans ces circonstances, assurer leur propre sécurité et leur identité, ainsi que leur droit de parler et de recevoir une éducation dans leur langue maternelle, et d'honorer leur histoire. Avec l'exemple récent de la place Maïdan de Kiev en tête, les militants des régions orientales ont commencé à

s'emparer des bâtiments administratifs. Cependant, alors que le Vice-Président des États-Unis de l'époque, Joseph Biden, avait supplié le Président Yanukovych de ne recourir à la force contre la population civile en aucune circonstance, Oleksandr Turchynov, qui venait d'arriver au pouvoir, a immédiatement ordonné aux habitants des villes du sud-est de l'Ukraine de cesser leurs manifestations et menacé de recourir à la force militaire, malgré le fait que, contrairement à ceux de la place Maïdan, les manifestants du sud-est de l'Ukraine ne roulaient pas sur les gens avec des bulldozers et ne lançaient pas des briques et des cocktails Molotov aux forces de l'ordre, comme on l'avait fait à Kiev. Néanmoins, le 14 avril 2014, un décret a été signé pour lancer la prétendue opération antiterroriste. Les usurpateurs du pouvoir à Kiev ont immédiatement considéré leur propre population comme une population de terroristes. Et maintenant, même eux sont partis - tout ce qu'il nous reste, ce sont de prétendus agresseurs russes.

Qui se souvient aujourd'hui de ce qu'il s'est passé à la Maison des syndicats d'Odessa le 2 mai 2014, lorsque quelque 50 personnes ont été brûlées vives par les nationalistes, simplement parce qu'elles n'étaient pas d'accord avec les idéaux des nouvelles autorités de Kiev? Ce crime scandaleux n'a jamais fait l'objet d'une enquête. Et ce même jour a commencé le siège de la ville de Sloviansk, au sujet de laquelle Turchynov a dit qu'il ne serait pas tranquille tant qu'elle ne serait pas rasée de la surface de la Terre. Les 14 et 15 octobre, des néonazis ont organisé des processions aux flambeaux accompagnées de symboles fascistes à Kiev, Kharkiv, Odessa et dans plusieurs autres villes ukrainiennes. Et bien sûr, leurs banderoles affichaient des citations d'Hitler.

Dès le 22 février, pour tenter de trouver une issue politique à cette situation, des parlementaires des régions du sud-est de l'Ukraine ont organisé un congrès à Kharkiv, en appelant principalement à préserver l'intégrité territoriale de l'Ukraine au moyen de la fédéralisation. Toutefois, à la suite des événements que j'ai décrits, il était déjà clair pour la population du sud-est de l'Ukraine qu'il était impossible de conclure un accord pacifique avec les autorités en place à Kiev. Et c'est ce qu'il s'est passé. Des troupes régulières et des brigades volontaires punitives de nationalistes et de radicaux ont été envoyées pour abattre des civils pacifiques. La guerre civile avait commencé.

L'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk existe depuis le 12 février 2015. Personne ne conteste le fait que ce document est

considéré comme la base d'un règlement, de même que personne ne peut contester le fait qu'il ne mentionne nullement la Russie. Aujourd'hui, nous avons fait circuler dans un document du Conseil de sécurité des informations illustrant cette situation et exposant les violations de l'ensemble des mesures adoptées en vue de l'application des Accords de Minsk commises par les autorités ukrainiennes, et nous sommes prêts à les partager avec quiconque voudrait les voir.

Kiev a catégoriquement refusé d'engager un dialogue direct avec sa population du sud-est du pays, préférant scander des slogans sur l'occupation mythique de la Russie. Les autorités ukrainiennes, avec l'appui de Washington, ont éludé et saboté sans vergogne la mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. La meilleure illustration de cette situation est que le 5 février, le Procureur général de l'Ukraine a annoncé l'ouverture d'une procédure pénale contre Viktor Medvedchuk, l'un des chefs de l'opposition ukrainienne, qui s'était porté candidat à l'élection présidentielle prévue le 31 mars. La raison donnée pour cette inculpation était qu'il a appelé à un dialogue direct entre Kiev et le Donbass, tel que prévu dans l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, et à l'octroi à cette région d'un statut spécial au sein de l'Ukraine. En d'autres termes, la mise en œuvre des Accords de Minsk en Ukraine équivaut aujourd'hui à un acte de haute trahison et est passible de poursuites pénales. Je tiens à souligner que Medvedchuk est également l'un des représentants officiels de Kiev au sein du groupe de contact de Minsk, et qu'il a récemment déclaré ce qui suit :

« Je suis certain que sous ce gouvernement, il sera probablement impossible de changer quoi que ce soit en ce qui concerne l'application des Accords de Minsk. Tout gouvernement qui remportera les élections devra s'attaquer au principal problème, à savoir l'instauration de la paix et la fin des hostilités ».

Le Président Poroshenko vient d'aborder la situation relative à une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies dans la région du Donbass. Il a oublié de mentionner que c'est la Russie qui a soumis le texte pertinent d'un projet de résolution au Conseil de sécurité. Toutefois, ce texte ne convenait pas à l'Ukraine ni à ses parrains occidentaux parce qu'il correspondait précisément aux Accords de Minsk, alors Kiev visait exactement le contraire – saboter le processus de Minsk, que le Président de l'Ukraine a mentionné une seule fois aujourd'hui et ensuite en serrant les dents.

En ce qui concerne la région du Donbass et, soit dit en passant, la Crimée, un blocus complet est imposé depuis plusieurs années maintenant sur l'économie, les transports et l'énergie. Dans ces circonstances, la Fédération de Russie se sent obligée d'aider la population du sud-est de l'Ukraine à survivre. Voilà pourquoi nous envoyons régulièrement des convois humanitaires et que y avons introduit le rouble. Kiev n'offre au Donbass aucune autre possibilité d'assurer une vie normale à ses habitants. Les choses seront différentes pour eux, comme le Président Poroshenko l'a déclaré le 14 novembre :

« Nous aurons des emplois, eux non. Nous aurons des pensions, eux non. Notre population, nos enfants et nos retraités seront appuyés, eux non. Nos enfants iront à l'école et au jardin d'enfants, mais les leurs se terreront dans leurs caves. Voilà comment nous gagnerons cette guerre. »

Je voudrais demander aux Européens ici présents aujourd'hui qui promeuvent les valeurs de la diversité s'ils pensent qu'il est normal de menacer d'utiliser la force militaire contre des gens qui ont des opinions politiques et des traditions culturelles différentes. J'espère que maintenant que je leur ai rafraîchi la mémoire, ils finiront par se rendre compte que Kiev joue ouvertement avec les faits pour les induire en erreur. Ces malentendus font qu'il est impossible de parvenir à une évaluation véridique du conflit en Ukraine, et cette erreur se paie en vies humaines. Tant que l'on ne remédiera pas à cette situation et qu'on n'empêchera pas Kiev de se livrer au sabotage, il n'y aura aucune progrès sur la voie d'un règlement.

Pour dire les choses simplement, les autorités de Kiev doivent commencer à parler à leur propre peuple. Pas plus tard que fin novembre, la cote de popularité du Président Poroshenko ne dépassait pas 5%. Toutefois, grâce à un certain nombre de provocations, notamment dans le détroit de Kertch, un schisme religieux impliquant une ingérence flagrante de l'État dans les affaires de l'Église et une série de déclarations mensongères dans lesquelles il a proféré des accusations grossières et sans fondement contre la Russie, il a réussi à faire passer ce taux à 10%. Aujourd'hui, cette salle de l'Assemblée générale n'est rien plus qu'une tribune pour sa campagne électorale. Nous verrons ce que la séance d'aujourd'hui ajoutera ou non à sa cote de popularité. Soit dit en passant, je voudrais signaler que les autorités ukrainiennes ont non seulement interdit l'accès des observateurs russes à l'élection présidentielle

en Ukraine, en dépit de leurs obligations en tant que membres de l'OSCE; ils ont également privé 3,5 millions d'Ukrainiens vivant en Russie de la possibilité de voter, tout comme elles l'ont fait pour les près de 4 millions d'habitants du Donbass. D'après les membres de cette Assemblée, pour qui ces citoyens ukrainiens voteraient-ils ou plutôt ne voteraient-ils pas?

L'Ukraine est un exemple classique d'ingérence extérieure et d'ingénierie géopolitique, une technique que l'Occident a collectivement fait sienne et applique maintenant au Venezuela. Et avec l'Ukraine, cela leur procure deux fois plus de plaisir, parce que dans le conflit ukrainien, la cible principale de cet échiquier géopolitique est la Russie. Pour nous, le conflit ukrainien est douloureux; pour les stratèges occidentaux, c'est une joie sans fin, parce que dans leur *Weltanschauung*, plus la Russie souffre, mieux ils se portent. L'Ukraine s'enfonce de plus en plus dans le chaos politique, la corruption, l'illégalité et un nationalisme sans frein. Cette situation sans précédent se caractérise par une discrimination contre les droits linguistiques, éducatifs et culturels de la minorité russophone d'Ukraine. Le nihilisme juridique et l'anarchie qui règnent en Ukraine ne rencontrent pas une réaction appropriée de la part des bailleurs de fonds occidentaux du pays, ce qui ne fait qu'encourager le régime au pouvoir à prendre de nouvelles mesures antidémocratiques et à détruire les normes de la morale et du comportement civilisé.

Voilà la situation, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Molcean (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Bien que la question dont nous sommes saisis soit inscrite pour la première fois cette année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, elle n'est pas nouvelle pour quiconque a connaissance des événements qui se produisent en Ukraine depuis février 2014. Selon nos estimations, au cours des cinq dernières années, les États Membres de l'ONU ont examiné la situation en Ukraine, y compris dans l'est du pays, plus de 30 fois. L'Assemblée générale a adopté cinq résolutions qui traitent de diverses questions découlant de l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Fédération de Russie. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le format Normandie, le Groupe de contact trilatéral et d'autres instances et organisations compétentes ont également été saisis de ces questions, qui continuent de toucher des millions de citoyens ukrainiens exposés aux conséquences de la crise non réglée en Ukraine.

La déclaration présentée aujourd'hui par le Président Petro Poroshenko et son exposé sur la situation sur le terrain ne font qu'accentuer nos préoccupations face à l'érosion et à la déstabilisation d'une région déjà instable, à laquelle l'Ukraine et la République de Moldova appartiennent. La militarisation en cours de la péninsule de Crimée, de la mer Noire et de la mer d'Azov, la saisie de navires ukrainiens et de leurs équipages, la présence de matériel et de personnel militaires étrangers dans des zones qui ne sont actuellement pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien, la situation effroyable des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée et dans les régions de Donetsk et de Louhansk sont autant de préoccupations majeures pour nous.

La République de Moldova s'associe à la déclaration faite précédemment par l'observateur de l'Union européenne et souscrit pleinement à ses positions, y compris sur les questions que je viens de mentionner.

La République de Moldova est également l'un des nombreux pays qui ont appuyé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa présente session, sous le titre « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés ». Nous avons également appuyé l'adoption par l'Assemblée de toutes les résolutions sur l'Ukraine et continuerons de soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Pour la République de Moldavie, l'Ukraine est bien plus qu'un pays voisin ami. Nous partageons beaucoup de choses avec l'Ukraine, notamment un passé tragique et des défis actuels similaires qui menacent notre intégrité territoriale et notre souveraineté. Comme l'Ukraine, la République de Moldova est aux prises avec un conflit d'origine extérieure qui empêche le Gouvernement d'exercer un contrôle effectif sur l'est du pays. La militarisation et la présence illégale de structures de pouvoir anticonstitutionnelles et de forces militaires et d'armements étrangers dans ces régions sont des caractéristiques communes à l'Ukraine et à Moldova. La tenue d'élections et de référendums illégaux orchestrés dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, la délivrance massive de passeports étrangers aux habitants de ces zones, ainsi que le recours à des politiques subversives sophistiquées de propagande et de désinformation ne sont que quelques-uns des outils et tactiques hybrides qui sont utilisés pour légitimer et masquer les tentatives visant à modifier les frontières internationalement reconnues.

En saisissant l'Assemblée générale de questions découlant des atteintes à leur souveraineté, à leur intégrité territoriale et à leur sécurité nationale, l'Ukraine, la République de Moldova et les autres États de la région ne cherchent pas l'affrontement ni la politisation des travaux de l'Assemblée. Il est tout à fait naturel que ces États se tournent vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à promouvoir et à encourager des solutions fondées sur le strict respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nos pays sont profondément attachés aux principes énoncés dans la Charte et dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États de 1970. À cet égard, je voudrais rappeler quelques-uns des principes qui sont solennellement proclamés dans la Déclaration de 1970. Tout d'abord, je mentionnerai le principe selon lequel les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, et de violer les frontières internationales existantes d'un autre État comme moyen de règlement de différends internationaux, y compris les différends territoriaux et les questions relatives aux frontières des États. La Déclaration proclame en outre que tout État a le devoir de s'abstenir d'organiser ou d'encourager l'organisation de forces irrégulières ou de bandes armées, notamment de bandes de mercenaires, en vue d'incursions sur le territoire d'un autre État. Elle dispose également qu'aucune acquisition territoriale obtenue par la menace ou l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale. Pour nous, ces principes sont des valeurs non négociables.

La Fédération de Russie devrait donc respecter les principes fondamentaux qu'elle a elle-même invoqués à maintes reprises, contribuer, par ses actes et ses déclarations publiques, à stabiliser la situation dans les zones de l'Ukraine, de la République de Moldova et d'ailleurs qui ne sont pas contrôlées par leurs gouvernements respectifs, et revenir sur les mesures qui vont à l'encontre de ces principes. Dans ce contexte, nous demandons à la Fédération de Russie de mettre fin à son ingérence déstabilisatrice dans la région, de respecter les principes fondamentaux du droit international et d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 68/262 et 72/282, intitulées respectivement « Intégrité territoriale de l'Ukraine » et « Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova ».

Il est difficile d'imaginer une paix et une sécurité durables en l'absence d'état de droit. L'enjeu de nos délibérations d'aujourd'hui, ce n'est pas uniquement la situation en Ukraine, ce sont aussi la stabilité et la sécurité de notre région et les normes de comportement international. La communauté internationale et l'ONU ne peuvent passer sous silence des actes qui violent et qui sapent la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. Cela ne ferait qu'accélérer une tendance déjà inquiétante, qui cherche à rendre permanentes des situations imposées par la force et d'autres formes de coercition, sur la base du fait accompli.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui au titre de la nouvelle question intitulée « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés », dont la Lettonie a pleinement appuyé l'inscription à l'ordre du jour.

La Lettonie souscrit à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Cinq années se sont écoulées depuis que la Fédération de Russie a illégalement annexé la Crimée. Cette violation flagrante du droit international ne doit pas devenir une réalité silencieuse, et les agissements tant clandestins que flagrants de la Russie dans l'est de l'Ukraine ne doivent pas devenir la nouvelle norme. Le système international fondé sur des règles a été créé dans le but de protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays contre les tentatives d'annexion ou d'occupation illégale par un autre pays. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies s'appliquent à tous les États Membres.

La Lettonie condamne l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. La communauté internationale a très clairement fait état de sa politique de non-reconnaissance de l'annexion de la République autonome de Crimée en adoptant la résolution 68/262 en 2014. L'ONU et ses organismes spécialisés continuent également de ne pas reconnaître l'annexion illégale de la Crimée.

Nous restons profondément préoccupés par la détérioration des conditions sociales, humanitaires et de sécurité sur le terrain. Nous apprécions les efforts constants que déploie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour surveiller la situation des droits de l'homme en Ukraine, notamment la situation en Crimée, bien que l'accès à la péninsule lui soit refusé. Tous les rapports du HCDH, de même que les nombreuses observations d'autres organisations,

soulignent la détérioration continue de la situation des droits de l'homme sur la péninsule. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'intimidation, l'incarcération et les persécutions à motivation politique que subit la population, ainsi que par les restrictions de ses droits élémentaires et libertés fondamentales, les Ukrainiens de souche et les groupes minoritaires étant les plus touchés. Les personnes de Crimée qui sont affectées par les politiques répressives de la Russie doivent être soutenues; elles ont besoin d'entendre que la communauté internationale n'a pas oublié la Crimée.

Le groupe le plus vulnérable et le plus affecté en Crimée reste celui des Tatars de Crimée, dont l'histoire est ponctuée de souffrances et de persécutions. Nous sommes vivement alarmés par tous les rapports faisant état d'actes de torture, de disparitions forcées et de suspicions d'assassinats, ainsi que par les violations incessantes des libertés d'expression et d'opinion, de la liberté de religion ou de conviction et de la liberté des médias. La Lettonie condamne avec force la discrimination à l'encontre des Tatars de Crimée. Nous continuerons d'aborder cette question au niveau international. Nous entendons également continuer de demander que les observateurs internationaux, y compris les observateurs des droits de l'homme, bénéficient d'un accès intégral et sans entrave à la Crimée.

Nous appelons les autorités de la Fédération de Russie, puissance occupante en Crimée, à mettre fin à toutes les violations des droits de l'homme. Tous les signalements de persécutions, d'arrestations, de mauvais traitements et de torture doivent faire l'objet d'une enquête minutieuse. La Lettonie appelle également la Russie à libérer tous les prisonniers politiques ukrainiens détenus illégalement, y compris le cinéaste Oleg Sentsov et le journaliste Roman Sushchenko.

Malgré tous les appels lancés à la Russie pour qu'elle respecte les accords, principes et engagements internationaux, et malgré les Accords de Minsk et tous les efforts régionaux, aucun progrès n'a été enregistré sur la voie du règlement du conflit en Ukraine. Au contraire, les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine se sont dégradées tandis que le régime de cessez-le-feu continue d'être violé. Ce conflit a coûté la vie à des milliers de personnes et a provoqué la souffrance de millions d'innocents. Les mécanismes internationaux de surveillance ne peuvent pas accéder aux territoires en situation de conflit. Les élections illégales organisées dans la « République populaire de Donetsk » et la « République populaire de

Louhansk portent atteinte au droit international et au droit ukrainien, ainsi qu'aux Accords de Minsk.

Lors des événements qui se sont déroulés le 25 novembre 2018 en mer Noire, près du détroit de Kertch, la Russie a une fois de plus affiché son cynisme et son mépris total des normes du droit international en attaquant ouvertement et directement la marine ukrainienne par la force militaire. Malheureusement, nous ne considérons pas qu'il s'agisse d'un incident isolé, mais d'une perpétuation des attaques incessantes sur la souveraineté de l'Ukraine. Nous appelons la Russie à libérer dès que possible et sans condition les militaires ukrainiens détenus et les navires de la marine saisis. Nous soulignons également la nécessité de respecter les engagements internationaux et bilatéraux et de permettre la liberté de navigation en mer d'Azov.

Nous devons revenir à l'ordre sécuritaire fondé sur des règles en Europe. Un règlement pacifique du conflit en Ukraine, règlement qui respecterait l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, doit être une priorité. La Lettonie soutient fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine. Et nous appuierons le pays sur la voie de réformes démocratiques qu'il a choisies.

La Lettonie réaffirme une fois de plus que l'application intégrale des Accords de Minsk, par toutes les parties, demeure la condition à remplir pour instaurer la paix dans l'est de l'Ukraine. Dans l'immédiat, il faut mettre un terme aux violations quotidiennes du cessez-le-feu. La Russie doit cesser toute forme d'appui aux séparatistes et user de son influence pour faire en sorte qu'ils adhèrent aux dispositions des Accords de Minsk. Nous continuons d'appuyer les efforts diplomatiques déployés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact tripartite.

En tant qu'organisations régionales, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne ont un rôle naturel à jouer dans le règlement des conflits en Europe. Nous attendons de ces deux organisations qu'elles se mobilisent activement, aux côtés de l'ONU, dans le règlement du conflit en Ukraine. La Lettonie continuera de soutenir avec force le rôle de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine s'agissant de surveiller et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Accords de Minsk. Les observateurs doivent se voir accorder un accès complet, sûr et sans entraves à toutes les zones touchées par le conflit, y compris les zones de désengagement, les sites de stockage des armements

lourds et la frontière russo-ukrainienne. Une discussion, quelle qu'elle soit, autour d'une éventuelle mission de maintien de la paix des Nations Unies dans l'est de l'Ukraine doit tenir pleinement compte des vues de la partie ukrainienne.

La Lettonie apprécie également l'action menée par les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires pour répondre aux graves difficultés humanitaires dans l'est de l'Ukraine. La Lettonie contribue financièrement au Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le but de fournir une assistance à l'Ukraine. Nous continuerons également d'apporter une aide humanitaire, médicale et psychologique bilatérale aux civils et au personnel militaire ukrainiens. La Lettonie fournit des soins médicaux et des services de réadaptation aux soldats ukrainiens blessés dans les hostilités en Ukraine depuis 2014. La Lettonie continuera de soutenir le processus de réforme mis en œuvre par le Gouvernement ukrainien pour consolider la démocratie, l'économie et la bonne gouvernance, y compris par le biais de notre programme de coopération bilatérale au service du développement.

Le conflit en Ukraine reste un défi pour la sécurité internationale. Tant que l'agression n'aura pas pris fin et que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine ne seront pas rétablies, son règlement pacifique devra rester une priorité majeure de la communauté internationale. La Lettonie continuera de défendre haut et fort sa politique sans équivoque de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en anglais*) : D'abord, qu'il me soit permis de remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat à un moment très symbolique, et de remercier également le Président Poroshenko de sa remarquable allocution.

Il y a cinq ans, le peuple ukrainien est descendu dans la rue. Bon nombre d'entre eux ont fait des sacrifices et certains ont même payé de leur vie pour exiger des réformes et poursuivre l'évolution du pays. Dans les années qui ont suivi, malgré maintes difficultés, l'Ukraine a su accomplir de remarquables progrès en vue d'assurer un avenir stable, démocratique et prospère à ses citoyens.

Après avoir été le premier pays occidental à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine en 1991, le Canada a soutenu la démocratisation et la transition économique de l'Ukraine, y compris durant et après la révolution de l'Euromaïdan. Dans toutes ces situations, le Canada est

demeuré l'un des plus ardents soutiens du peuple ukrainien. Au moment où l'Ukraine se prépare à tenir des élections cette année, l'importance d'élections libres et justes, sans ingérence étrangère, ne saurait être minimisée. Voilà pourquoi le Canada, en coopération avec les autorités ukrainiennes et à leur demande, appuie les réformes électorales, les observateurs électoraux, l'égalité des sexes et la gouvernance inclusive en Ukraine.

Cinq années se sont écoulées depuis que la Russie a envahi et annexé illégalement la Crimée en plus de déstabiliser l'est de l'Ukraine. Cinq années de violations répétées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine commises par la Russie. Cinq années pendant lesquelles l'ordre international basé sur des règles a été constamment mis à l'épreuve. Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, il ne s'agit pas d'une question européenne ou bilatérale, mais plutôt d'une question mondiale. Soyons clairs : le Canada ne cessera jamais de condamner l'annexion et l'occupation illégales de la Crimée par la Russie, ainsi que l'appui continu de la Russie au soulèvement dans l'est de l'Ukraine. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine n'est pas un choix politique ou une question d'orientation politique, il est consacré par le droit international.

Nous demeurons très préoccupés par les pertes militaires et civiles constantes et par les violations systématiques des droits de la personne et du droit international humanitaire. Des civils continuent de souffrir et de mourir. Le conflit a fait plus de 3 300 morts depuis le début et un nombre incalculable de blessés et des millions de déplacés.

(*l'orateur poursuit en français*)

Malgré des efforts concertés, nous avons constaté peu de progrès dans la mise en œuvre des Accords de Minsk. La Russie ne respecte ni la lettre, ni l'esprit des accords qu'elle a signés. Bien que nous ayons assisté à une succession de trêves, aucune n'a abouti à une amélioration importante de la situation en matière de sécurité ou dans la vie de la population ukrainienne qui vit dans les zones touchées par le conflit. Nous demandons à toutes les parties au conflit de respecter les engagements qu'elles ont pris à Minsk. Chaque État Membre doit défendre la Charte des Nations Unies et faire pression sur la Russie afin qu'elle remplisse ses obligations aux termes des accords, y compris le retrait de toutes les unités armées, de l'équipement militaire et des mercenaires du territoire ukrainien, et qu'elle remette le contrôle de la frontière entre les mains du Gouvernement ukrainien.

N'oublions pas les actions illégales de la Russie en novembre dernier dans le détroit de Kertch et à proximité, qui n'ont fait que créer encore plus d'instabilité régionale et mettre des vies en danger. Nous continuons de demander la libération immédiate des marins et des navires ukrainiens détenus par la Russie. C'est le moment d'envisager sérieusement les moyens par lesquels les Nations Unies, une organisation dont l'objectif est de maintenir la paix et la sécurité internationales, peut appuyer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et le rétablissement de la paix. Le Canada se tient prêt à fournir sa part d'efforts. Toute solution devra reconnaître la pleine souveraineté de l'Ukraine sur l'ensemble de son territoire.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant une fois de plus que le Canada a apporté et apportera un soutien indéfectible à l'Ukraine alors que ce pays s'efforce d'assurer un avenir stable, démocratique et prospère pour l'ensemble de ses citoyens.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance importante. Nous souhaitons également la bienvenue au Président Poroshenko et nous le remercions de s'être joint à nous aujourd'hui.

Il y a cinq ans, le monde a été témoin de l'occupation éhontée et de la prétendue annexion de la Crimée par la Russie ainsi que de son intervention dans l'est de l'Ukraine. La Russie continue de diriger ses mandataires et de combattre à leurs côtés dans le Donbass, malgré les engagements pris au titre des Accords de Minsk qui appellent à un cessez-le-feu, au retrait des unités armées étrangères et au désarmement de groupes illégaux. Dans la semaine qui a suivi leur signature, la Russie a violé de façon flagrante ces accords en ordonnant à des unités de chars, dirigées par des Russes, de s'emparer du nœud ferroviaire de Debaltseve. Ces unités ont tué plus de 100 soldats ukrainiens et ont pris le contrôle de centaines de kilomètres carrés du côté ukrainien de la ligne de contact fixée le 19 septembre, pour laquelle la Russie avait donné son accord. Certains des soldats ukrainiens capturés à Debaltseve sont toujours détenus par la Russie quatre ans plus tard, toujours en violation de l'engagement pris à Minsk de libérer tous les prisonniers.

Moscou continue de déstabiliser l'Ukraine et d'essayer de l'asservir à la Russie. En réalité, la Russie éloigne davantage l'Ukraine et son peuple de la Russie et renforce la détermination de l'Ukraine à défendre sa

liberté et son indépendance. La communauté internationale doit rester unie pour appuyer l'Ukraine et imposer des conséquences à la Russie pour ces tentatives de saboter l'Ukraine.

Les États-Unis appuient fermement l'Ukraine face à l'agression russe. Nous sommes engagés en faveur d'une Ukraine stable, prospère, démocratique et libre. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, les États-Unis ne reconnaissent pas, et ne reconnaîtront pas, la prétendue annexion de la Crimée par le Kremlin. Nous n'accepterons jamais rien de moins que le plein rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nos sanctions relatives à Donbass resteront en vigueur jusqu'à ce que la Russie mette pleinement en œuvre les Accords de Minsk. Nos sanctions relatives à la Crimée resteront également en vigueur jusqu'à ce que la Russie remette le contrôle de la péninsule à l'Ukraine.

À l'approche du cinquième anniversaire de la saisie et de l'occupation illégales de la Crimée par la Russie, la Russie nous a malheureusement rappelé une nouvelle fois pourquoi la communauté internationale doit rester ferme, lorsqu'elle a attaqué et saisi des navires et des membres d'équipage ukrainiens dans la mer Noire le 25 novembre 2018. Nous demandons à la Russie de libérer immédiatement les navires et leur équipage et de cesser d'entraver, de retarder et de perturber le passage des navires dans le détroit de Kertch à destination et en provenance des ports ukrainiens.

La Russie a essayé de justifier son agression contre l'Ukraine en disant qu'elle défendait les populations russophones. Toutefois, l'agression russe a eu des conséquences désastreuses pour les populations vivant dans ces régions, où la situation humanitaire n'a cessé de se détériorer. Selon les estimations de l'ONU, ce conflit a coûté la vie à plus de 10 000 personnes. En outre, il y a 1,5 million de déplacés à l'intérieur du pays et 3,5 millions personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Les personnes âgées, qui constituent la majorité de ceux qui traversent les points de passage à la ligne de contact entre les zones contrôlées par le Gouvernement ukrainien et celles qu'il ne contrôle pas, sont confrontées à des conditions dangereuses lorsqu'elles vont rendre visite à des membres de leur famille et ou veulent avoir accès aux services publics ukrainiens. Beaucoup d'autres ont été blessés ou mutilés du fait de violences épisodiques, d'armes lourdes et de mines terrestres, qui représentent une menace invisible. Les graves conséquences du conflit ne s'arrêtent pas là. Plus de

1,1 million de personnes vivent dans une situation d'insécurité alimentaire ou ont besoin d'assistance, tandis que les écoles, les universités et les entreprises ont du mal à fonctionner.

La Russie mène une campagne de coercition et de violence en Crimée pour réduire au silence tous ceux qui remettent en question son occupation, notamment en utilisant à mauvais escient les lois antiterroristes et les lois dites anti-extrémistes pour réprimer la dissidence, tout en essayant de consolider davantage son occupation de la péninsule. Par ailleurs, les forces d'occupation russes attaquent, harcèlent, détiennent, expulsent et enrôlent de force des membres de la communauté tatar de Crimée, des Ukrainiens de souche et d'autres qui appuient la souveraineté ukrainienne sur la Crimée. Les États-Unis demandent à la Russie de libérer immédiatement les plus de 70 Ukrainiens qu'elle a injustement emprisonnés, notamment Oleg Sentsov, Oleksandr Kolchenko, Volodymyr Balukh et Ruslan Zeytullayev.

La Russie a également créé un environnement hostile et dangereux pour les journalistes, les professionnels des médias, les défenseurs des droits de l'homme et les avocats de la défense qui veulent faire leur travail en toute indépendance et sans ingérence en Crimée. La Russie doit garantir aux missions internationales d'observation des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme un accès libre et sans entrave à la Crimée et cesser de commettre des atteintes à l'encontre des personnes qui y vivent, sans aucune discrimination.

Les États-Unis continueront de recourir à toutes les mesures à leur disposition, notamment la diplomatie, les sanctions et l'assistance en matière de sécurité, pour appuyer l'Ukraine et faire comprendre à la Russie que la seule solution acceptable pour la communauté internationale est la cessation par la Russie de ses efforts visant à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous continuerons de coordonner nos efforts avec les nombreux autres pays qui appuient l'Ukraine. Les Ukrainiens ont prouvé à maintes reprises que rien ne les dissuadera de choisir leur destin. Les États-Unis continueront d'appuyer le peuple ukrainien jusqu'à ce qu'il soit mis fin à l'agression russe.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le conflit en Ukraine et dans les environs est aujourd'hui la crise la plus importante en Europe. Compte tenu de la dimension géopolitique de ce conflit, l'ONU doit lui accorder d'urgence toute l'attention voulue. Des efforts soutenus ont été entrepris dans

le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour surveiller la crise et rechercher d'éventuelles voies de progrès politique, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Dans le même temps, nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas jusqu'à présent appuyé de tels efforts sur le plan politique et par des mesures concrètes. Comme pour d'autres crises que le Conseil n'est pas en mesure de traiter, l'Assemblée générale est dotée d'un mandat et de la responsabilité de jouer un rôle plus actif et plus important. Le débat d'aujourd'hui est donc aussi une manifestation de la complémentarité entre les deux organes créés par la Charte, ce que le Liechtenstein appuie fermement. Nous réaffirmons notre appui de longue date à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le conflit armé, alimenté par l'intervention russe en Ukraine, a provoqué une catastrophe humanitaire qui est particulièrement grave au moment du présent débat. Plus de 10 000 personnes ont été tuées et bien davantage ont été blessées au cours du conflit. La population civile dans la région du Donbass souffre de toutes les rigueurs que lui impose l'hiver ukrainien. Actuellement, 5,2 millions de personnes sont touchées par le conflit, dont 3,5 millions ont besoin d'aide et 1,5 million sont déplacées à l'intérieur du pays. En outre, l'est de l'Ukraine est maintenant l'une des zones les plus minées du monde, ce qui a de graves conséquences pour les générations présentes et futures d'Ukrainiens. Les civils continuent d'attendre pendant des heures pour franchir la ligne de contact, dans le froid glacial de l'hiver et la chaleur caniculaire de l'été.

Tandis que le conflit perdure, les infrastructures critiques se détériorent de plus en plus et l'économie s'est effondrée. Nous soulignons en particulier la situation critique des personnes âgées, qui représentent 30 % des personnes dans le besoin, soit la proportion la plus élevée de toutes les crises dans le monde. Pour 240 000 enfants, aller à l'école s'accompagne du risque d'être bombardés, ce qui est une grave violation du droit international humanitaire, dont ceux qui exercent un contrôle de fait doivent être tenus pour responsables. Les informations faisant état de personnes qui s'installent dans des zones contaminées par la catastrophe de Tchernobyl sont une manifestation particulièrement triste du désespoir actuellement ressenti dans la région du Donbass. Depuis le début du conflit, le Liechtenstein ne cesse de contribuer aux efforts de secours humanitaire

en Ukraine, se concentrant tout particulièrement sur les groupes vulnérables. Nous renouvelons notre engagement à soulager les souffrances des civils touchés par cette crise humanitaire consternante dans notre région.

Seul un cessez-le-feu global et durable peut créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la situation humanitaire. En outre, comme l'ont signalé le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et le Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine, cela ne peut se produire que si les parties font preuve de la volonté politique nécessaire. Quatre ans après la signature des Accords de Minsk, le cessez-le-feu et d'autres parties vitales des accords continuent d'être régulièrement violés – une situation inacceptable qui doit faire l'objet de discussions urgentes à l'Organisation. Les parties au conflit doivent retirer leurs armes lourdes et respecter le cessez-le-feu, ainsi que la décision-cadre du Groupe de contact trilatéral concernant le désengagement des forces et de leur matériel dans l'est de l'Ukraine. Les observateurs de la Mission doivent bénéficier d'un accès libre et sans entrave à toutes les zones dans l'est de l'Ukraine. En outre, les parties ne doivent pas empêcher l'action de la Mission, ni prendre pour cible son personnel et ses avoirs, notamment les drones de surveillance. Les actes de provocation de la Russie dans le détroit de Kertch et la mer d'Azov aggravent les risques déjà élevés en matière de sécurité, qui s'étendent bien au-delà de la région, et constituent de graves violations de la Charte des Nations Unies.

Le Liechtenstein demande la mise en œuvre immédiate et intégrale des Accords de Minsk et un attachement renouvelé de toutes les parties au conflit à une solution politique durable. Les dispositions sur l'autonomie et la décentralisation dans le cadre des accords sont particulièrement importantes à cet égard. Nous saluons et appuyons l'action du Représentant spécial, tandis qu'il recherche actuellement la voie la plus réalisable pour conduire les principales parties prenantes à un règlement pacifique et effectif du conflit. Le Conseil de sécurité doit pleinement soutenir ces efforts conformément à son mandat, en particulier au titre des Chapitres VI et VIII de la Charte.

L'élection présidentielle du mois prochain sera une étape importante pour l'Ukraine et ses institutions démocratiques. Le Liechtenstein exprime l'espoir que l'élection aboutira à un mandat clair pour les nouveaux dirigeants afin qu'ils puissent relever les défis importants auxquels est confrontée l'Ukraine, notamment les

réformes nécessaires au niveau interne dans le domaine de l'état de droit, telles que la lutte contre la corruption et le renforcement d'institutions responsables.

En outre, de nombreux crimes graves commis au cours de la crise en Ukraine justifient une enquête criminelle approfondie. Le Liechtenstein se félicite de la déclaration de l'Ukraine faite conformément au paragraphe 3 de l'article 12 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous réitérons notre appel à ce que l'Ukraine ratifie le Statut de Rome, y compris les dispositions sur la compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression. Cela enverrait un message ferme et clair de la volonté du Gouvernement ukrainien de lutter de façon globale contre l'impunité pour les crimes internationaux, quels qu'en soient les auteurs.

M^{me} Chatardová (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne.

La République tchèque a une position cohérente et sans ambiguïté au sujet de l'Ukraine : nous condamnons fermement l'occupation persistante de la Crimée par la Russie et la militarisation de la péninsule. L'occupation de la Crimée et l'engagement militaire de la Russie dans l'est de l'Ukraine constituent des infractions au droit international. En outre, les agissements de la Russie en Ukraine représentent une menace directe contre l'ordre mondial et les principes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté consacrés dans la Charte des Nations Unies. Il faut donc rappeler à la Russie qu'une responsabilité particulière lui incombe pour régler ce conflit et rétablir la paix et la stabilité sur le continent européen.

Conformément à la résolution 68/262, nous sommes attachés à une politique de non-reconnaissance à l'égard de la Crimée, notamment la mise en œuvre des mesures restrictives de l'Union européenne. Les mesures visant la Russie du fait de l'agression dans l'est de l'Ukraine sont liées à la pleine application des Accords de Minsk. Les mesures concernant la Crimée resteront en place jusqu'à ce que l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues soit pleinement rétablie.

Nous nous inquiétons vivement de la situation des droits de l'homme en Crimée et des atteintes systématiques aux droits de l'homme par les autorités de fait, qui visent les Tatars de Crimée. Nous exhortons les autorités de fait russes à octroyer l'accès à la péninsule occupée aux observateurs internationaux des droits de

l'homme. Nous demandons instamment aussi la libération immédiate d'Oleg Sentsov, de Stanislav Klykh et d'autres citoyens ukrainiens, dont les procès en Russie contreviennent apparemment au droit international et aux normes élémentaires de justice.

La République tchèque est extrêmement préoccupée par la recrudescence des tensions dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch. Nous considérons que l'emploi de la force contre les forces de la marine ukrainienne constitue une violation flagrante du droit international. Nous engageons instamment la Russie à libérer les membres d'équipage ukrainiens qui sont détenus illégalement depuis novembre 2018 et à assurer le passage libre et sans entrave par le détroit de Kertch, à destination et en provenance de la mer d'Azov.

Nous demandons aux deux parties de régler la situation dans l'est de l'Ukraine par des moyens pacifiques. À cet égard, nous comptons que toutes les parties honoreront les engagements figurant dans les Accords de Minsk. Cela nécessitera, entre autres, l'accès sûr et sans entrave de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à l'ensemble de l'Ukraine, notamment la péninsule de Crimée et la frontière entre l'Ukraine et la Russie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Mon pays s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter les commentaires suivants à titre national.

Aujourd'hui marque le cinquième anniversaire du début de l'agression russe contre son voisin souverain. Cinq ans plus tard, la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés – la Crimée et le Donbass – reste alarmante. Les conséquences humanitaires de ces actes hostiles sont tragiques, avec des dizaines de milliers de personnes tuées ou blessées et plus de 1,5 million de déplacés de force.

Avec l'occupation et l'annexion de territoires ukrainiens souverains, non seulement la Russie a commis une violation grave de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et d'autres accords multilatéraux et bilatéraux, mais elle a également remis en question l'ordre international fondé sur des règles pour tenter de redessiner les frontières de l'Europe. En outre, la Russie continue de violer les Accords de Minsk quatre ans après leur approbation par le Conseil de sécurité.

L'agression russe contre l'Ukraine perpétue le modèle lancé en Géorgie en 2008, qui s'est soldé par

l'occupation toujours en cours des régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali dans mon pays. Le comportement de la Russie à l'encontre de ses voisins souverains compromet gravement la sécurité et la stabilité en Europe. Ses actions doivent être surveillées en permanence par la communauté internationale, et évaluées et sanctionnées comme il se doit.

Les événements survenus dans la mer d'Azov en novembre dernier, en particulier dans le détroit de Kertch, constituent une nouvelle violation flagrante du droit international et du droit maritime international par la Fédération de Russie. Nous condamnons l'attaque de la Russie contre des navires ukrainiens et exhortons la Russie à restituer sans tarder les navires saisis et à libérer immédiatement leurs membres d'équipage.

Nous déplorons les restrictions et les obstacles qu'impose la Russie au travail de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans les zones occupées du Donbass. Nous regrettons que les mouvements de la Mission soient restreints, notamment dans les zones qui jouxtent la frontière entre la Russie et l'Ukraine, en violation claire du mandat de la Mission, qui couvre tout le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous demeurons profondément préoccupés par les violations systématiques des droits de l'homme dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, parmi lesquelles on peut citer des restrictions à la liberté de circulation, d'opinion, d'expression et d'association, des violations du droit de conserver son identité, sa culture et ses traditions, ainsi que des violations du droit de propriété. Malheureusement, en dépit de demandes répétées, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'a pas été autorisé à se rendre dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

Nous appelons donc de nouveau la Russie à honorer les engagements qu'elle a pris à Minsk. Nous saisissons également cette occasion pour demander à la Russie d'honorer ses obligations en vertu de l'Accord de cessez-le-feu en six points du 12 août 2008, concernant la Géorgie. Enfin, nous réitérons notre appel pour que les mécanismes internationaux aient un accès total, sans entrave et immédiat aux territoires occupés par la Fédération de Russie dans nos deux pays.

Pour terminer, je renouvelle une fois de plus le plein appui de la Géorgie à la souveraineté et à l'intégrité

territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Panayotov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Je réaffirme l'appui sans réserve de la Bulgarie à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses frontières maritimes.

La Bulgarie a toujours appuyé le règlement pacifique de la crise dans l'est de l'Ukraine au cours des cinq dernières années. La pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk reste la seule option viable et internationalement reconnue à cet égard. La volonté politique nécessaire doit donc être exercée pour veiller à ce que le cessez-le-feu dure et ouvre la voie à des progrès sur les plans politique, économique et humanitaire. Dans le même temps, nous comptons sur les efforts conjoints des dirigeants du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), que nous appuyons résolument, pour faire avancer le processus de paix.

Le travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui a tout notre appui, est tout aussi important. La Mission représente les yeux de la communauté internationale sur le terrain. La Bulgarie condamne dans les termes les plus fermes tous les actes d'agression contre les observateurs de la Mission et de sabotage de leur matériel. Nous soulignons également la nécessité de leur accorder un accès sans entrave à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris à l'est de Marioupol, le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie et dans la péninsule de Crimée.

En tant qu'État riverain de la mer Noire, la Bulgarie partage les préoccupations concernant la militarisation en cours du détroit de Kertch et de la mer d'Azov. Conjuguée à la militarisation de la péninsule de Crimée, elle a de profondes répercussions sur la sécurité dans la région de la mer Noire et au-delà. En outre, nous sommes profondément préoccupés par l'escalade dangereuse des tensions près du détroit de Kertch, qui compromet la sécurité de toute la région. Le plein rétablissement de la liberté de passage dans le détroit de Kertch, conformément au droit international, ainsi que la restitution des navires et la libération immédiate des membres d'équipage ukrainiens, qui sont détenus depuis le 25 novembre, sont indispensables pour prévenir une

nouvelle escalade des tensions dans les régions de la mer Noire et de la mer d'Azov.

En ce qui concerne à présent le coût humain, la Bulgarie constate avec préoccupation la détérioration de la situation des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée, comme le confirment les rapports périodiques du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Ukraine. La Bulgarie regrette que la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine se voie toujours refuser l'accès en Crimée. Par conséquent, nous renouvelons notre appui aux efforts que déploie la communauté internationale afin que la mission et les autres observateurs et mécanismes de suivi internationaux des droits de l'homme aient un accès total, libre et sans entrave à l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris la péninsule de Crimée. Nous nous faisons également l'écho de l'appel lancé par l'Union européenne en faveur de la libération de tous les citoyens ukrainiens détenus en Russie et dans la péninsule de Crimée, en violation du droit international, notamment le droit international humanitaire.

La poursuite des hostilités dans l'est de l'Ukraine fait payer un tribut de plus en plus lourd à l'économie et au peuple ukrainiens. Nous condamnons les pertes civiles et exprimons une nouvelle fois notre vive préoccupation face à l'aggravation des conditions sociales des deux côtés de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine. Le plan d'aide humanitaire pour l'Ukraine en 2019 brosse un sombre tableau, avec 2,3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ayant besoin d'une aide humanitaire, tandis que le nombre de personnes qui subissent directement ou indirectement les conséquences de la crise est estimé à 5,2 millions. Compte tenu de la lassitude évidente des donateurs internationaux, nous, États membres de l'Assemblée générale, devons faire de notre mieux pour financer de manière suffisante le plan d'aide humanitaire de cette année. La Bulgarie se félicite donc de la création d'un nouveau mécanisme de financement – le fonds humanitaire commun pour l'Ukraine, qui vise à répondre aux besoins les plus urgents qui sont sous-financés.

La Bulgarie participons activement aux efforts visant à régler la crise et à en atténuer les conséquences. Nous contribuons à l'action de l'OSCE sur le terrain, notamment en fournissant du personnel à la Mission spéciale d'observation. La Bulgarie est un des premiers fournisseurs d'observateurs à la Mission. En outre, nous fournissons une aide humanitaire au relèvement

aux nombreux partenaires sur le terrain, notamment l'UNICEF. Par ailleurs, nous appuyons l'idée d'une aide humanitaire et économique supplémentaire de la part de l'Union européenne pour remédier à la détérioration des conditions socioéconomiques dans les régions ukrainiennes situées le long des côtes de la mer d'Azov.

Enfin, nous exhortons toutes les parties au conflit à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur l'Ukraine, notamment la

résolution 68/262, du 27 mars 2014, ainsi que les recommandations formulées dans les rapports de la mission de surveillance des droits de l'homme.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants cet après-midi, à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.